

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

L'Hunyvers  
est à vous



**hunyvers®**  
Voyage & heureux

## RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

<b>1. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ</b>	<b>6</b>
1.1. Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice	7
1.2. Risques et incertitudes	8
1.3. Activité en matière de recherche et développement et de production	8
<b>2. INFORMATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>8</b>
2.1. Affectation de résultat	8
2.2. Informations sur les délais de paiement	9
2.3. Tableau des résultats des cinq derniers exercices	11
<b>3. INFORMATIONS JURIDIQUES</b>	<b>12</b>
3.1. Prises de participations	12
3.2. Cessions de participations	12
3.3. Sociétés contrôlées	12
3.4. Répartition du capital au 31 aout 2025	14
3.5. Actions propres	14
3.6. Franchissement seuils	14
3.7. Opérations réalisées par les dirigeants et leurs proches sur les titres de la société au cours de l'exercice	14
3.8. Information relative a l'actionnariat salarié	14
<b>4. INFORMATIONS FISCALES</b>	<b>14</b>
4.1. Rappel des dividendes et revenus distribués	14
4.2. Dépenses et charges non déductibles fiscalement	14
<b>5. AUTRES INFORMATIONS</b>	<b>15</b>
5.1. Sanctions pour pratiques anticoncurrentielles	15
5.2. Prêt inter entreprises	15
5.3. Procédures de contrôle interne	15

## RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### COMPTES CONSOLIDÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2025

<b>1. BILAN CONSOLIDÉ</b>	<b>21</b>
<b>2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ</b>	<b>22</b>
<b>3. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>23</b>
<b>4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS</b>	<b>24</b>

<b>5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>24</b>
<b>5.1. Faits majeurs</b>	<b>24</b>
5.1.1. Faits majeurs de l'exercice 2025	24
5.1.2. Évènements postérieurs à la clôture	25
<b>5.2. Activité et périmètre</b>	<b>25</b>
5.2.1. Information relative à la société et à son activité	25
5.2.2. Organigramme	25
5.2.3. Entités consolidées	26
5.2.4. Entités exclues du périmètre de consolidation	27
5.2.5. Évolution du pourcentage d'intérêts	27
5.2.6. Entrées de périmètre	27
5.2.7. Sorties de périmètre	27
5.2.8. Restructurations internes	27
5.2.9. Comparabilité des comptes	27
<b>5.3. Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation</b>	<b>27</b>
5.3.1. Référentiel comptable	27
5.3.2. Modalités de consolidation	27
5.3.3. Règles et méthodes comptables	27
5.3.4. Retraitements de consolidation	31
5.3.5. Changement de méthode comptable	32
<b>5.4. Notes sur les postes du bilan</b>	<b>32</b>
5.4.1. Écarts d'acquisition	32
5.4.2. Immobilisations incorporelles	33
5.4.3. Immobilisations corporelles	34
5.4.4. Immobilisations financières	35
5.4.5. Stocks et en-cours	36
5.4.6. Ventilation des créances par échéance	36
5.4.7. Composition du capital social	37
5.4.8. Provisions pour risques et charges	37
5.4.9. Emprunts et dettes financières	37
5.4.10. Fournisseurs et autres dettes	38
<b>5.5. Notes sur les postes du compte de résultat</b>	<b>39</b>
5.5.1. Information sectorielle	39
5.5.2. Autres produits d'exploitation	39
5.5.3. Dotations aux amortissements et provisions	40
5.5.4. Résultat financier	40
5.5.5. Résultat exceptionnel	40
<b>5.6. Notes sur le tableau de flux de trésorerie</b>	<b>41</b>
5.6.1. Rapprochement de la trésorerie du tableau de flux de trésorerie avec le bilan	41
5.6.2. Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	41

<b>5.7. Impôt sur les sociétés</b>	<b>41</b>
5.7.1. Impôts différés	41
5.7.2. Preuve d'impôt	42
<b>5.8. Autres informations</b>	<b>43</b>
5.8.1. Parties liées	43
5.8.2. Engagements financiers donnés et reçus	43
5.8.3. Effectif moyen	43
5.8.4. Rémunération des organes de direction	43
5.8.5. Honoraires des commissaires aux comptes	43
 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	
 COMPTES ANNUELS AU 31 AOUT 2025	
<b>1. COMPTES ANNUELS</b>	<b>49</b>
<b>1.1. Bilan actif</b>	<b>49</b>
<b>1.2. Bilan passif</b>	<b>50</b>
<b>1.3. Résultat de l'exercice (partie 1)</b>	<b>51</b>
<b>1.4. Résultat de l'exercice (partie 2)</b>	<b>52</b>
<b>2. ANNEXE</b>	<b>52</b>
<b>2.1. Faits caractéristiques de l'exercice</b>	<b>52</b>
<b>2.2. Règles et méthodes comptables</b>	<b>52</b>
2.2.1. Règles générales	52
2.2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles	53
2.2.3. Immobilisations financières	53
2.2.4. Actions propres	53
2.2.5. Créances	53
2.2.6. Attribution d'actions gratuites	53
2.2.7. Capitaux propres	54
2.2.8. Provision pour risques et charges	54
2.2.9. Dettes financières	54
2.2.10. Chiffre d'affaires	54
2.2.11. Charges exceptionnels	54
<b>2.3. Immobilisations</b>	<b>55</b>
<b>2.4. Amortissements</b>	<b>56</b>
<b>2.5. Dépréciations</b>	<b>57</b>
<b>2.6. Fonds commercial</b>	<b>57</b>
<b>2.7. Échéances des créances à la clôture</b>	<b>58</b>
<b>2.8. Filiales et participations</b>	<b>59</b>
<b>2.9. Capital social</b>	<b>60</b>
<b>2.10. Variation capitaux propres</b>	<b>60</b>
<b>2.11. Provisions</b>	<b>61</b>
<b>2.12. Échéances des dettes à la clôture</b>	<b>62</b>
<b>2.13. Ventilation du chiffre d'affaires</b>	<b>63</b>

<b>2.14. Engagements financiers</b>	<b>64</b>
<b>2.15. Autres opérations non inscrites au bilan</b>	<b>64</b>
<b>2.16. Garanties actifs et passifs dans le cadre des acquisitions</b>	<b>64</b>
<b>2.17. Engagements financiers de prêts</b>	<b>64</b>
<b>2.18. Charges constatées d'avance</b>	<b>65</b>
<b>2.19. Charges à payer</b>	<b>65</b>
<b>2.20. Produits à recevoir</b>	<b>65</b>
 <b>3. AUTRES INFORMATIONS</b>	 <b>66</b>
<b>3.1. Événements postérieurs à la clôture</b>	<b>66</b>
<b>3.2. Rémunération organes de direction</b>	<b>66</b>
<b>3.3. Effectifs</b>	<b>66</b>
<b>3.4. Parties liées</b>	<b>66</b>
<b>3.5. Sociétés intégrées fiscalement</b>	<b>66</b>
<b>3.6. Consolidation</b>	<b>66</b>
 <b>RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
 <b>1. RÉFÉRENTIEL À UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	 <b>68</b>
 <b>2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 AOÛT 2025 - EXPÉRIENCES, MANDATS ET AUTRES FONCTIONS EXERCÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2024-2025 (À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ)</b>	 <b>69</b>
 <b>3. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS ET TAUX DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS</b>	 <b>71</b>
 <b>4. MODALITÉ D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE</b>	 <b>71</b>
 <b>5. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET CONVENTIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES</b>	 <b>71</b>
 <b>6. CONFLITS D'INTÉRÊTS</b>	 <b>73</b>
 <b>7. CONTRAT DE TRAVAIL ET RÉGIMES DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES DES MANDATAIRES DIRIGEANTS</b>	 <b>73</b>
 <b>8. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET DE LEUR UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE</b>	 <b>74</b>

# RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2025

## 1. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ

En M€	31/08/25 (12 mois)	31/08/24 (12 mois)	Variation
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>122,7</b>	<b>130,3</b>	<b>-5,9%</b>
<b>Marge brute</b>	<b>25,8</b>	<b>26,0</b>	<b>-0,9%</b>
En % du CA	21,0%	20,0%	
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,9</b>	<b>3,2</b>	<b>-72,5%</b>
En % du CA	0,7%	2,5%	
<b>Résultat net</b>	<b>-0,8</b>	<b>1,8</b>	-

Sur l'ensemble de l'exercice 2024-2025, le chiffre d'affaires consolidé d'Hunyvers ressort à 122,7 millions d'euros (M€), en repli de 5,9% par rapport à l'exercice précédent. Les acquisitions ont contribué à hauteur de 6,3 M€, à travers l'intégration de 4 sociétés dans le Nautisme : Groupe LBC Nautic (au 31/10/2023), Pneumarine Services (26/07/2024), Les chantiers navals du bassin d'Arcachon (18/12/2024), et le fonds de commerce d'AD Marine (11/07/2025). À périmètre constant, les ventes ont reculé de 10,8% au cours de l'exercice 2024-2025.

Le chiffre d'affaires de la branche VDL s'établit à 103,1 M€ sur la période, soit un repli de 9,1%. Cette évolution résulte très largement de la baisse des ventes de véhicules neufs (-15,3%), en lien avec la politique volontariste de normalisation des stocks et, à partir du deuxième trimestre, avec l'allongement des délais de livraison. De leur côté, les ventes de véhicules d'occasion sont ressorties stables (-1,8%) et les services associés aux VDL en léger repli (-5,1%).

Le pôle Nautisme a enregistré 19,6 M€ de ventes sur l'exercice 2024-2025, en progression de 14,8% grâce aux acquisitions (-22,0% en organique). Cette évolution s'inscrit dans un contexte de contraction généralisée du marché (-14,8% sur la période pour les volumes de bateaux neufs en France<sup>1</sup>) pour la deuxième saison consécutive, après un exceptionnel rebond post-Covid. L'ajustement conjoncturel de ce marché cyclique a été amplifié par l'instabilité politique et économique en France, frein à la consommation récréative, ainsi que par l'impact de la hausse prolongée des taux d'intérêt sur les projets d'achat.

### Progression du taux de marge brute, résultat d'exploitation en territoire positif

Sur l'ensemble de l'exercice 2024-2025, le taux de marge brute<sup>2</sup> atteint 21% du chiffre d'affaires, contre 20% un an

plus tôt, une progression reflétant le poids renforcé dans le mix produits des VDL d'occasion et des prestations à forte valeur ajoutée dans le Nautisme.

Le résultat d'exploitation ressort à 0,9 M€ (Vs. 3,2 M€ un an plus tôt), un niveau sensiblement impacté par les pertes du pôle Nautisme sur la période et pondéré par la contribution positive du pôle VDL. L'augmentation des achats et charges externes<sup>3</sup> (+12,2%) ainsi que des frais de personnel<sup>3</sup> (+5,4%) est liée à l'intégration des récentes acquisitions, en particulier Les chantiers navals du bassin d'Arcachon. In fine, la marge d'exploitation de la Société ressort à 0,7%, contre 2,5% sur l'exercice clos le 31 août 2024.

Le résultat net de l'exercice 2023-2024 s'établit à -0,8 M€, contre un bénéfice de 1,8 M€ précédemment. Il intègre des frais financiers de 1,6 M€, dont l'augmentation (+25,4% par rapport à l'exercice précédent) est intégralement liée au financement du stock de VDL neufs.

### Retour à une génération de cash positive et diminution de l'endettement

La politique volontariste de normalisation des stocks a entraîné une amélioration sensible du besoin en fonds de roulement (BFR), à hauteur de +4,7 M€ sur l'ensemble de l'exercice écoulé. Le flux net de trésorerie lié à l'activité atteint ainsi +5,3 M€ (+2,6 M€ après investissements), contre -4,4 M€ sur l'exercice 2023-2024.

Au bilan, la dette financière nette a diminué et s'établit à 16,4 M€, contre 17,8 M€ un an plus tôt, tandis que les capitaux propres de la Société ressortent à 27,6 M€.

<sup>1</sup> Données de la Fédération des industries nautiques (FIN)

<sup>2</sup> Y compris production immobilisée

<sup>3</sup> Retraitement des charges d'intérim et transferts de charges compris

## Exercice 2025-2026 : progression de l'activité et la rentabilité, avec une accélération de la dynamique au second semestre

Sur l'exercice en cours, Hunyvers entend finaliser les chantiers opérationnels engagés à l'été 2024, afin de renforcer durablement son potentiel de croissance organique et sa rentabilité opérationnelle. Ces actions portent notamment sur : 1) le renforcement des performances et des synergies sur l'ensemble des concessions VDL et 2) l'achèvement, conformément au calendrier annoncé, de la structuration du pôle Nautisme, grâce à l'uniformisation déjà bien avancée des outils de pilotage et des pratiques.

Au plan conjoncturel, l'exercice en cours devrait bénéficier d'un environnement de marché plus favorable pour les deux pôles d'activité. Dans les VDL, la poursuite de solides prises de commandes depuis le début de l'exercice est portée par le succès des nouvelles gammes 2026, qui ont reçu un accueil particulièrement favorable lors du salon 2025 des véhicules de loisir au Bourget (fin septembre-début octobre) ainsi que sur les salons régionaux. Dans le Nautisme, le carnet de commandes de la Société à fin novembre 2025 s'affiche en forte hausse sur un an, confortant la perspective d'une reprise du marché adossée à un important renouvellement des gammes des constructeurs, axé innovation et décarbonation.

Dans ce contexte, Hunyvers anticipe sur l'exercice 2025-2026 un retour à une dynamique positive en termes d'activité et de rentabilité opérationnelle. Cette amélioration se matérialisera à compter du second semestre, qui bénéficiera de plusieurs leviers d'accélération :

- Les livraisons à compter du second semestre des nouvelles collections de VDL (qui n'avaient pu être réalisées dans le cadre de la politique de normalisation des stocks opérée sur l'exercice précédent) ;
- Les bénéfices du plan de normalisation des délais de préparation et de livraison des VDL, lié à la nouvelle organisation et à la montée en compétence des équipes en atelier ;
- Dans le Nautisme, un effet de base particulièrement favorable, conjugué à une saisonnalité des ventes traditionnellement très forte sur le second semestre.

En matière de croissance externe, la Société se réserve la possibilité de saisir des opportunités ciblées qui viendraient renforcer les positions déjà acquises sur les marchés du VDL et du Nautisme.

### Les sociétés du groupe ont contribué comme suit à la réalisation de ce résultat au cours de l'exercice 2024/2025 :

- ***Au niveau de son activité vente et location de tous matériels et accessoires de camping***
- Caravaning Limousin a réalisé un chiffre d'affaires de 6 334 191 euros et un résultat de 131 900 euros
- Deux Sèvres Loisirs a réalisé un chiffre d'affaires de 6 404 340 euros et un résultat de 213 773 euros
- Niort Evasion a réalisé un chiffre d'affaires de 16 455 753

- euros et un résultat de 1 126 002 euros
- Bourges Evasion a réalisé un chiffre d'affaires de 4 761 501 euros et un résultat de 44 163 euros
- Solyne a réalisé un chiffre d'affaires de 5 161 931 euros et un résultat de 216 980 euros
- Caravaning Naulin a réalisé un chiffre d'affaires de 5 210 406 euros et un résultat de 4 686 euros
- Ravinalla a réalisé un chiffre d'affaires de 6 724 394 euros et un résultat de 193 240 euros
- NEOS a réalisé un chiffre d'affaires de 4 094 812 euros et un résultat de -52 153 euros
- Bourges Caravanes a réalisé un chiffre d'affaires de 7 162 976 euros et un résultat de 183 584 euros
- Boutic Auto a réalisé un chiffre d'affaires de 11 050 745 euros et un résultat de -1 812 415 euros
- Camping Car 71 a réalisé un chiffre d'affaires de 5 124 206 euros et un résultat de 103 218 euros
- Martin Caravanes a réalisé un chiffre d'affaires de 7 473 533 euros et un résultat 413 765 euros.
- Hunyvers Sublet a réalisé un chiffre d'affaires de 7 982 897 euros et un résultat de 63 127 euros.
- Caravanes Cassegrain a réalisé un chiffre d'affaires de 7 594 237 euros et un résultat de 103 344 euros.

### ***• Au niveau de son activité de négoce de bateaux neufs et d'occasions***

- Groupe Nautic a réalisé un chiffre d'affaires de 2 577 909 euros et un résultat de -590 453 euros
- Marine Plaisance Services a réalisé un chiffre d'affaires de 5 023 061 euros et un résultat de -63 122 euros
- LBC Charter a réalisé un chiffre d'affaires de 2 090 305 euros et un résultat de -231 242 euros
- LBC Distribution a réalisé un chiffre d'affaires de 4 286 126 euros et un résultat de -615 905 euros
- LBC Nautic a réalisé un chiffre d'affaires de 0 euros et un résultat de -39 382 euros
- Pneumarine Services a réalisé un chiffre d'affaires de 666 504 euros et un résultat de -143 929 euros
- Atlantic Boats Axess a réalisé un chiffre d'affaires de 595 297 euros et un résultat de -58 324 euros
- Ander Nautic a réalisé un chiffre d'affaires de 1 306 258 euros et un résultat de 40 984 euros
- Arcachon Nautic a réalisé un chiffre d'affaires de 3 681 040 euros et un résultat de 65 041 euros

### ***• Au niveau de l'activité conception, développement et exploitation d'applications, de logiciels, de sites internet et de tout outil de communication.***

- Caramaps a réalisé un chiffre d'affaires de 89 734 euros et un résultat de -595 254 euros

### **1.1. ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Depuis septembre 2025, le Groupe Hunyvers travaille à la définition d'une nouvelle stratégie de Business Durable et à la formalisation de sa Raison d'Être. Cette démarche s'appuie sur un travail de fond visant à identifier et clarifier nos valeurs, nos compétences clés ainsi que les tendances et enjeux qui façonnent notre secteur.

Nos valeurs

***Au sein du Groupe Hunyvers, plusieurs valeurs fondamentales nous rassemblent et guident notre action :***

- Fierté d'appartenance et engagement des collaborateurs
- Aventure, innovation et robustesse
- Génération d'impacts positifs pour notre écosystème

Nos compétences distinctives

***Ces valeurs se traduisent par des compétences différenciantes qui contribuent à notre positionnement :***

- Adaptation au marché et implication dans la filière
- Attractivité
- Diversité et transversalité des compétences
- Modèle de fonctionnement horizontal
- Capacité d'innovation
- Qualité des relations
- Ancrage territorial et interconnexions avec les territoires

Les tendances et enjeux de notre secteur

***Conscients des évolutions rapides du tourisme itinérant, nous anticipons plusieurs tendances majeures — certaines porteuses d'opportunités, d'autres sources de défis. Parmi les plus structurantes :***

- Déploiement des Zones à Faibles Émissions (ZFE)
- Transition vers des carburants alternatifs
- Réduction des émissions et innovations liées à la motorisation
- Émergence de nouveaux modes de vie
- Développement de l'Intelligence Artificielle et des technologies immersives

### **Notre vision 2026-2030**

Dans ce contexte, nous souhaitons que le futur du tourisme itinérant, sur la période 2026-2030, soit pleinement aligné avec les nouveaux usages, tout en proposant des solutions adaptées aux mutations technologiques et réglementaires. Notre ambition : un secteur ouvert à tous, porté par une diversité d'offres accessibles, une filière attractive, dynamique, et reconnue.

Les ambitions d'Hunyvers

***À horizon 2030, nous souhaitons que Hunyvers devienne :***

- Le dealer de référence du voyage itinérant
- Une entreprise attractive, engagée et innovante
- Une marque employeur forte
- Un précurseur dans les nouveaux modes de consommation du voyage

Ces ambitions sont alignées avec nos enjeux prioritaires de la CSRD, dont la cohérence a été vérifiée au regard de notre vision cible et de nos objectifs.

Grâce à ce travail collectif réunissant la diversité des profils du groupe, nous serons en mesure, prochainement, de formaliser une stratégie claire pour le cap 2026-2030, accompagnée d'une Raison d'Être adaptée, inspirante et fédératrice

### **1.2. RISQUES ET INCERTITUDES**

La société Hunyvers prévoit les risques auxquels elle pourrait être confrontée. Elle recense quatre catégories de risques soit, les risques liés au marché sur lequel évolue le Groupe, les risques liés aux activités du Groupe, liés au Groupe et les risques financiers.

### **1.3. ACTIVITÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE PRODUCTION ET DE DÉVELOPPEMENT**

L'activité en matière de développement constitue un facteur de différenciation clef pour la Société.

Les frais de développement engagés par le Groupe et portés à l'actif concernent les frais de développement du projet Caramaps. Ces frais sont amortis sur 5 ans à compter de leur date de mise en service.

Ce projet a débuté en 2017 et a pour objet le développement d'un site internet et d'une application pour camping cariste qui concentrent toutes les informations nécessaires au voyage. Il permet notamment de :

- Planifier les étapes de voyage
- Sélectionner les services
- Profiter des bonnes adresses
- Partager avec la communauté

Compte tenu des ressources qu'elle engage dans ce projet de développement, Hunyvers est éligible au Crédit d'Impôt Innovation qui vient en déduction de la charge d'impôt.

Au titre de l'exercice clôturé au 31 août 2024, la société a comptabilisé 120 K€ de crédit d'impôt et 120 K€ également au titre de l'exercice clôturé au 31 août 2025 au regard de son projet Caramaps.

## **2. INFORMATIONS FINANCIÈRES**

### **2.1. AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2025 s'élevant à 1 822 346,93 euros au compte « Autres réserves » qui serait ainsi porté de 12 950 754 euros à 15 459 101 euros.

## 2.2. INFORMATIONS SUR LES DÉLAISS DE PAIEMENT

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6 du Code de commerce)

	Article D. 441-6 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-6 I.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)		
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>														
Nombre de factures concernées	-	27			27	-	4			4				
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)	-	38 460€ TTC	27 401€ TTC	4 224€ TTC	-	70 085€ TTC	-	4 326€ TTC	543€ TTC	87€ TTC	1 400€ TTC	6 356€ TTC		
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	-	1,55%	0,82%	0,27%	-	2,64%								
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)							3,39%	0,43%	0,07%	1,09%	4,98%			
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>														
Nombre des factures exclues														
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)														
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>														
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) 30j <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)							

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice  
(tableau prévu au II de l'article D. 441-6 du Code de commerce)

	Article D. 441-6 - II : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D. 441-6 II : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre cumulé de factures concernées												
Montant cumulé des factures concernées (préciser : HT ou TTC)												
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année (préciser : HT ou TTC)												
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année (préciser : HT ou TTC)												
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues												
Montant total des factures exclues (préciser : HT ou TTC)												
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												

Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)
---	--	--

### 2.3. TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/08/2025	31/08/2024	31/08/2023	31/08/2022	31/08/2021
Durée de l'exercice	12 mois				
I - Situation financière en fin d'exercice					
a ) Capital social	96 853	96 853	96 853	96 853	64 340
b ) Nombre d'actions émises	3 874 102	3 874 102	3 874 102	3 874 102	6 434
c ) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
II - Résultat global des opérations effectives					
a ) Chiffre d'affaires hors taxes	5 543 276	5 479 668	4 462 182	3 676 812	2 427 224
b ) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c ) Impôt sur les bénéfices <sup>(1)</sup>					
d ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	2 873 881	2 616 405	1.732.277	2 623 065	1 962 650
e ) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1 822 347	1 345 760	1.634.012	2 560 447	1 918 938
f ) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
g ) Participation des salariés	0	0	0	0	0

III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a ) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	0,74	0,68	0,45	0,68	305
b ) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,47	0,35	0,42	0,66	298
c ) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a ) Nombre de salariés	27	20	19	18	11
b ) Montant de la masse salariale	2 023 189	2 026 195	2.161.625	2 060 965	1 235 111
c ) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux					

### 3. INFORMATIONS JURIDIQUES

#### 3.1. PRISES DE PARTICIPATIONS

*Au cours de l'exercice la société Hunyvers a réalisé les participations suivantes :*

- 100% de la SAS ARCACHON NAUTIC au 17/12/2024
- 100% de la SAS ATLANTIC BOATS AXESS (ABX) au 17/12/2024
- 100% de la SAS ANDER NAUTIC au 17/12/2024

#### 3.2. CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé, notre société n'a cédé aucune participation.

#### 3.3. SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

*Nous vous rappelons que notre Société contrôle au sens de l'article L 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :*

- **Bourges Evasion**, SAS au capital de 158 355 euros, dont le siège social est route de la Charité – 18390 SAINT GERMAIN DU PUY, immatriculée 342 556 305 RCS BOURGES, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
- **CARAMAPS**, SAS au capital de 450.000 euros, dont le siège est à Bordeaux (33) – 82 rue Notre Dame, immatriculée 813 901 592 RCS BORDEAUX, et dont notre société détient 99 % des titres composant le capital social.

Son activité est la conception, le développement et l'exploitation d'applications, de logiciels, de sites internet et de tout outil de communication.

• **Caravaning Limousin**, SAS au capital de 45.600 euros dont le siège est à FEYTIAT – Aux Taubayes, RCS LIMOGES 765 500 715 et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.

• **Caravaning Naulin**, SAS au capital de 869 500 euros, dont le siège est à SOYAUX (Charente) - 3 Route de la Croix Blanche - Avenue du Général de Gaulle, 480 487 586 RCS ANGOULEME, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.

• **Deux Sèvres Loisirs**, SAS au capital de 76.224,51 euros, dont le siège est à NIORT (Deux Sèvres) – 155, route de l'aérodrome, RCS NIORT 332 011 501, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping

• **Niort Evasion**, SAS au capital de 250.000 euros, dont le siège est à NIORT (Deux Sèvres) - Rue Turgot, RCS NIORT 348 887 316, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.

- **Ravinalla**, SAS au capital de 50.000 euros, dont le siège social est à BRIVE (19100) – 3, rue Louis Rodas, immatriculée 827 826 660 RCS BRIVE, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
  - **SOLYNE**, SAS au capital de 53 366 euros, dont le siège social est route nationale N 76 – 18230 SAINT DOUL-CHARD, immatriculée 438 370 769 RCS BOURGES, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
  - **NEOS**, SARL au capital de 8.000 euros, dont le siège social est à SOYAUX – 232 avenue du Général De Gaulle, immatriculée 452.601.800 RCS ANGOULEME, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
  - **Groupe Nautic**, SAS au capital de 100 000 euros, dont le siège social est à LIMOGES – 19 rue Jules Noriac, immatriculée 820 971 066 RCS LIMOGES, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est le négoce de bateaux neufs et d'occasions.
  - **Bourges Caravanes**, SAS au capital de 344 000 euros, dont le siège social est à SAINT GERMAIN DU PUY – route de la Charité, immatriculée 305 447 856 RCS Bourges, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
  - **Boutic Auto**, SAS au capital de 1.200.000 euros, dont le siège social est à SAINT PRIEST – 28 Chemin de Genas, immatriculée 332 088 236 RCS LYON, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
  - **Camping Car 71**, SAS au capital de 50 000 euros, dont le siège social est à Senécé-les-Mâcon – ZAC de Mâcon Nord, immatriculée 498 258 698 RDC Mâcon et dont la société Boutic Auto détient 100% des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels de camping.
  - **Hunyvers Sublet**, SAS au capital de 38 112,25 euros, dont le siège social est à SAINT PRIEST – 250 route de grenoble, immatriculée 969 506 963 RCS LYON, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
  - **Martin Caravanes**, SAS au capital de 8 000 euros, dont le siège social est à LEMPDES – 53 avenue de l'Europe, immatriculée 332 088 236 RCS LYON, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
  - **Maes**, SCI au capital de 9 000 euros, dont le siège social est à LIMOGES – 19 rue Jules Noriac, immatriculée 498 358 860 RCS LIMOGES, et dont la société Boutic Auto détient 100 % des titres composant le capital social.
- Son activité est la location de terrains et autres biens immobiliers.
- **Caravanes Cassegrain**, SAS au capital de 137.500 euros, dont le siège est Impasse Pierre Latécoère – N°4 ZAC La Plaine – 37500 CHINON, immatriculée 323 245 316 RCS TOURS, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est la vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
  - **Marine Plaisance Service**, SAS au capital de 15.400 euros, dont le siège est 37 route du CAP-FERRET Lieudit Grand Piquey – 33950 LEGE CAP FERRE, immatriculée 321 628 240 RCS BORDEAUX, et dont notre société détient 100 % des titres composant le capital social. Son activité est le négoce de bateaux neufs et d'occasions. vente et la location de tous matériels et accessoires de camping.
  - **LBC Nautic**, SAS au capital de 3 000 000 euros, dont le siège est Nouveau Port BP 63 – 44380 PORNICHET, immatriculée 500 100 896 RCS SAINT-NAZAIRE, et dont notre société détient 100% des titres composant le capital social. Son activité est la prise de participation et le contrôle de société.
  - **LBC Charter**, SAS au capital de 100 000 euros, dont le siège est Nouveau Port – 44380 PORNICHET, immatriculée 414 551 879 RCS SAINT-NAZAIRE , et dont la société LBC Nautic détient 100% des titres composant le capital social. Son activité est le négoce de bateaux neufs et d'occasions.
  - **LBC Distribution**, SAS au capital de 2 000 000 euros, dont le siège est Nouveau Port BP 63 – 44380 PORNICHET, immatriculée 313 284 622 RCS SAINT-NAZAIRE, et dont la société LBC Nautic détient 100% des titres composant le capital social. Son activité est le négoce de bateaux neufs et d'occasions.
  - **Pneumarine Services**, SAS au capital de 7 622.45 euros, dont le siège est 27 rue de la Source Zone Industrielle du Haut Vignau – 33170 GRADIGNAN, immatriculée 422 096 404 RCS BORDEAUX, et dont notre société détient 100% des titres composant le capital social. Son activité est le négoce de bateaux neufs et d'occasions.
  - **Atlantic Boats Axess (ABX)**, SAS au capital de 23 500,00 euros dont le siège social est Pôle Nautisme, 7 Quai Goslar – 33120 ARCACHON, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 510 401 771.
  - **Ander Nautic**, SAS au capital de 37 125,00 euros dont le siège social est 28/29 rue Nicephore Niepce – 33510 ANDERNOS-LES-BAINS, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 471 201 905.
  - **Arcachon Nautic**, SAS au capital de 53 650,00 euros dont le siège est Pôle Nautisme, 6 Quai Goslar – 33120 ARCACHON, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le numéro 753 077 643.
- Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.
- Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

### 3.4. REPARTITION DU CAPITAL AU 31 AOUT 2025

Actionnariat	En % détention en capital	Nbre d'actions	En % Droits de vote	Nbre Droits de vote
Hauyantepuy SAS	50,02 %	1 938 000	48,80 %	1 938 000
Julien Toumieux	2,58 %	100 000	5,04 %	200 000
Delphine Bex	0,05	2 000	0,10 %	4 000
<i>Total concert</i>	<i>52,65 %</i>	<i>2 040 000</i>	<i>53,94 %</i>	<i>2 142 000</i>
Public	47,35 %	1 834 158	46,06 %	1 834 158
<i>Total</i>	<i>100,00 %</i>	<i>3 874 158</i>	<i>100 %</i>	<i>3 976 158</i>

### 3.5. ACTIONS PROPRES

Au 31 Août 2025, la situation du contrat de liquidité avec CIC Market était la suivante :

- **Nombre d'actions :** 14 070
- **Solde en espèces du compte de liquidités :** 9 709,34 euros.

Le tableau ci-après fournit les informations sur les opérations réalisées dans ce cadre au cours de l'exercice 2024/2025 :

	Titres	Capitaux	Prix de revient moyen
Position au 31/08/2025	14 070	9 709,34	0,69
Achats	34 370	323 492,76	9,41
Ventes	30 543	266 178,87	8,71
<i>Total négocié</i>	<i>64 913</i>	<i>589 671,63</i>	<i>9,08</i>

### 3.6. FRANCHISSEMENT SEUILS

Au cours de la période allant du 1er septembre 2024 au 31 août 2025, la société n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuils.

### 3.7. OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

### 3.8. INFORMATION RELATIVE A L'ACTIONNARIAT SALARIE

Au cours de sa réunion le 13 décembre 2023, le Conseil d'administration en vertu de l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 27 janvier 2022 a décidé l'attribution gratuite d'actions portant sur un nombre maximum de 15 800 actions dans le cadre de trois plans d'attribution gratuite d'actions.

**Ces trois plans d'attribution gratuite d'actions portent sur :**

- 6 400 actions au profit des directeurs de site ayant la qualité de salarié de la Société ou d'une société liée.
- 7 200 actions au profit des responsables de fonctions support ayant la qualité de salarié de la Société

- 2 200 actions au profit de deux managers clés ayant la qualité de salarié de la Société

Les plans d'attribution gratuite d'actions pourront être couverts en actions existantes ou à émettre à l'issue de leur période d'acquisition expirant le 13 décembre 2025. Les actions attribuées gratuitement sont soumises à une période de conservation expirant le 14 décembre 2026.

## 4. INFORMATIONS FISCALES

### 4.1. RAPPEL DES DIVIDENDES ET REVENUS DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune distribution de dividende ni revenu n'est intervenue au titre des trois derniers exercices, ni aucun revenu au sens du 1er alinéa du même article.

### 4.2. DEPENSES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinque du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge 123 403 euros de dépenses et charges non déductibles du résultat fiscal.

## 5. AUTRES INFORMATIONS

### 5.1. SANCTIONS POUR PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES

Nous vous informons que la Société n'a fait l'objet d'aucune sanction telle que visée à l'article L.464-2, I, al.5 du Code du commerce.

### 5.2. PRET INTER ENTREPRISES

Aucun prêt inter-entreprises visé à l'article L. 511-6 du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 août 2025.

### 5.3. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

#### Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés financiers, la Société a mis en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

#### Environnement de contrôle

La Société et ses procédures de contrôle interne et de gestion des risques sont organisées autour de son activité véhicules de loisirs et services associés. Le Comité de Direction est en charge de la conduite des opérations dans le cadre des objectifs stratégiques fixés par le Conseil d'administration et le Président Directeur Général.

La Société n'ayant pas adopté un code de place, le Président Directeur Général, le Directeur Général Délégué et le Directeur Financier assurent, en lien avec l'activité normale du Conseil d'administration, le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que de l'audit interne, en particulier en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable, financière et extra-financière.

Afin d'accroître la qualité des contrôles internes et la gouvernance de la Société, trois administrateurs indépendants ont été nommés au conseil d'administration.

#### Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion

*En matière financière, sans que cela ne soit exhaustif, les différentes procédures mise en place par la Société sont les suivantes :*

- le suivi de chacune des entités qui permet de s'assurer de la rentabilité de ces dernières ;
- le contrôle et le suivi de la facturation ;
- le contrôle de la trésorerie et suivi des engagements de reprises des échéances de stocks à payer ;
- le contrôle de la comptabilité fournisseur (vérification de cohérence de la commande et du prix pratiqué) ;
- la fonction comptable et financière ainsi que l'intégration

des données comptables et leur analyse sont gérées en interne par la Directrice Financière. La gestion de la paie est réalisée par le service ressources humaines, la revue fiscale est réalisée par un cabinet d'avocats spécialisés.

En matière juridique, la Directrice Générale, la directrice financière et la juriste sont responsables de la définition et de la mise en oeuvre de la politique juridique de la Société, laquelle inclut notamment les politiques de prévention et de lutte contre la corruption et la fraude, le respect des réglementations applicables et la gestion des risques juridiques.

De manière générale, la société Hunyvers prévoit les risques auxquels elle pourrait être confrontée. Elle recense quatre catégories de risques soit, les risques liés au marché sur lequel évolue le Groupe, les risques liés aux activités du Groupe, liés au Groupe et les risques financiers.

#### Production et communication de l'information comptable et financière

L'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière sont sous la responsabilité de la du Président Directeur Général, de la Directrice Générale Déléguée et de la Directrice Financière et Juridique. Elles veillent, notamment, au respect de la réglementation comptable, ainsi qu'à la bonne application des normes et des méthodes pour l'élaboration de l'information financière. Elles s'assurent parallèlement de la fiabilité des informations comptables et financières par le contrôle de la production des informations comptables et financières et par leur cohérence avec les informations utilisées pour l'élaboration des tableaux de bord, à chaque niveau pertinent des concessions.

*Le contrôle interne de l'information comptable s'organise essentiellement autour des trois axes suivants :*

- un reporting financier est formalisé par des tableaux de bord utilisant un référentiel et des normes identiques à ceux des comptes ;
- les différents indicateurs établis permettent de suivre de façon continue et homogène l'évolution des performances et de s'assurer de leur adéquation avec les objectifs fixés ; et
- des contrôles réguliers visent à assurer la fiabilité de l'information comptable et portent notamment sur les processus d'élaboration des agrégats financiers.

#### Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

A la date du présent rapport, aucune convention conclue entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale n'a été conclue.



hunyvers®

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

## Hunyvers

Société anonyme  
au capital de 96 852,55 euros  
19, rue Jules Noriac  
87000 Limoges

## HUNYVERS

**Exercice clos le 31 août 2025**

## Grant Thornton

**Commissaire aux comptes**  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

## Ceralp

**Commissaire aux comptes**  
270, rue Jean Michel Savigny  
69400 Villefranche-sur-Saône

A l'assemblée générale de la société Hunyvers,

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Hunyvers relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## Fondement de l'opinion

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les écarts d'acquisition sont évalués sur la base de leur valeur recouvrable selon les modalités décrites dans les notes « 3.3.1.2 Amortissement ou dépréciation des écarts d'acquisition » et « 4.1 Ecarts d'acquisition » de l'annexe des comptes consolidés. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs recouvrables, le cas échéant à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues, et à nous assurer que les notes de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Neuilly-sur-Seine et Villefranche-sur-Saône, le 18 décembre 2025

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**

**Ceralp**

**Membre français de Grant Thornton  
International**

Charlotte Espinet  
Associée

Aurélie Blanc  
Associée



hunyvers®

# COMPTES CONSOLIDÉS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31/08/2025

## 1. BILAN CONSOLIDÉ

### Actif

Montants en €	Note n°	2025.08	2024.08
Immobilisations incorporelles	5.4.2	14 316 527	12 632 084
- Dont écarts d'acquisition	5.4.1	13 435 186	11 657 397
Immobilisations corporelles	5.4.3	3 265 484	2 879 038
Immobilisations financières	5.4.4	1 313 645	1 508 645
Titres mis en équivalence		9 710	9 710
<b>Total actif Immobilisé</b>		<b>18 905 366</b>	<b>17 029 477</b>
Stocks et en-cours	5.4.5	48 534 577	57 259 753
Créances clients et comptes rattachés	5.4.6	5 662 772	5 251 039
Autres créances et comptes de régularisation	5.4.6	8 491 863	8 302 592
Disponibilités et VMP	5.6	6 926 566	8 387 494
<b>Total actif circulant</b>		<b>69 615 778</b>	<b>79 200 878</b>
<b>Total actif</b>		<b>88 521 144</b>	<b>96 230 355</b>

### Passif

Montants en €	Note n°	2025.08	2024.08
Capital		96 853	96 853
Primes		15 695 270	15 695 270
Réserves consolidées		12 710 448	10 934 381
Résultat de l'exercice		(751 558)	1 838 152
Subventions		5 163	5 163
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<i>Page 24</i>	<b>27 756 176</b>	<b>28 569 818</b>
Intérêts minoritaires		1	1
<b>Capitaux propres totaux</b>		<b>27 756 177</b>	<b>28 569 819</b>
Ecart d'acquisition négatif	5.4.1	8 628	34 518
Provisions pour risques et charges	5.4.8	601 878	556 832
<b>Provisions</b>		<b>610 506</b>	<b>591 350</b>
Emprunts et dettes financières	5.4.9	23 376 716	26 158 382
Dettes fournisseurs	5.4.10	27 702 328	33 329 486
Autres dettes et comptes de régularisation	5.4.10	9 075 417	7 581 318
<b>Total des dettes</b>		<b>60 154 461</b>	<b>67 069 186</b>
<b>Total passif</b>		<b>88 521 144</b>	<b>96 230 355</b>

## 2. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Montants en €	Note n°	2025.08	2024.08
Chiffre d'affaires	5.5.1	122 715 798	130 326 061
Autres produits d'exploitation	5.5.2	1 107 000	1 212 804
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>123 822 798</b>	<b>131 538 865</b>
Achats consommés MP et marchandises		(97 063 975)	(104 406 489)
Charges externes		(10 389 382)	(9 363 834)
Charges de personnel		(13 513 849)	(12 850 378)
Impôts et taxes		(524 523)	(472 418)
Dotations aux amortissements et aux provisions	5.5.3	(1 364 537)	(1 078 592)
Autres charges d'exploitation		(98 263)	(139 009)
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>(122 954 530)</b>	<b>(128 310 720)</b>
<b>Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>868 268</b>	<b>3 228 145</b>
Dotations et reprises sur écarts d'acquisition		25 890	25 890
<b>Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition</b>		<b>894 158</b>	<b>3 254 035</b>
Produits financiers	5.5.5	110 611	79 818
Charges financières	5.5.5	(1 603 227)	(1 278 758)
<b>Résultat financier</b>		<b>(1 492 616)</b>	<b>(1 198 940)</b>
Charges et produits exceptionnels		(331 775)	(79 161)
Impôt sur les résultats		178 675	(139 260)
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>		<b>(751 558)</b>	<b>1 836 675</b>
Résultat des sociétés mises en équivalence		-	1 473
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(751 558)</b>	<b>1 838 152</b>
Intérêts minoritaires		-	-
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>(751 558)</b>	<b>1 838 152</b>
Résultat par action		(0,19)	0,48
Résultat dilué par action		(0,19)	0,48

### 3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Montant en €	2025.08	2024.08
<b>OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>		
<b>RESULTAT NET DES ENTITES INTEGREGES</b>	<b>(751 558)</b>	<b>1 836 675</b>
- QP des subventions virées au résultat	(6 361)	(5 383)
Dérive de résultat + Résultat de dilution	-	
Dotations et reprises sur amortissements et provisions	1 249 974	697 506
Plus et moins values de cession	157 868	4 779
- Impôts différés	2 121	12 898
Variations nettes des intérêts courus	(4 841)	128
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>647 203</b>	<b>2 546 602</b>
Variation des stocks	10 437 019	(3 809 196)
Variations créances clients et autres débiteurs	570 386	(1 370 078)
Variations provisions clients et autres débiteurs	1 250	20 423
Variations des fournisseurs et autres créditeurs	(6 315 672)	(1 762 267)
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>4 692 983</b>	<b>(6 921 118)</b>
<b>Flux net de trésorerie lié à l'activité</b>	<b>5 340 186</b>	<b>(4 374 516)</b>
<b>OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions d'immobilisations (hors crédit-bail)	(404 509)	(796 428)
Cessions, réductions d'immobilisations	85 924	72 715
Incidences des variations de périmètre s/tréso.	(2 460 787)	(4 140 467)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(2 779 372)</b>	<b>(4 864 180)</b>
<b>OPERATIONS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation (réductions) de capital	-	-
Achats d'actions propres	(57 314)	(34 784)
Subventions d'investissements reçus	-	163
Emission d'emprunt	1 503 126	7 759 870
Remboursements d'emprunts	(5 889 841)	(5 010 927)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(4 444 029)</b>	<b>2 714 322</b>
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE DE L'EXERCICE</b>	<b>(1 883 215)</b>	<b>(6 524 374)</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>7 116 618</b>	<b>13 640 992</b>
Disponibilités et VMP	6 926 566	8 387 494
Découverts bancaires	1 693 163	1 270 876
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>5 233 403</b>	<b>7 116 618</b>

## 4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Montants en €	Capital	Primes	Ecart de réévaluation	Réserves	Subventions	Résultat de l'exercice	Part du groupe	Intérêts minoritaires	CAPITAUX PROPRES
<b>Situation 2023.08</b>	<b>96 853</b>	<b>15 695 270</b>	<b>-</b>	<b>7 014 165</b>	<b>5 000</b>	<b>3 960 382</b>	<b>26 771 670</b>	<b>1</b>	<b>26 771 670</b>
Affectation Résultat	-	-	-	3 960 382	-	(3 960 382)	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat période	-	-	-	-	-	1 838 152	1 838 152	-	1 838 152
Annulation des actions propres				(34 784)			(34 784)		(34 784)
Autres mouvements	-	-	-	(5 383)	163	-	(5 220)	-	(5 220)
<b>Situation 2024.08</b>	<b>96 853</b>	<b>15 695 270</b>	<b>-</b>	<b>10 934 381</b>	<b>5 163</b>	<b>1 838 152</b>	<b>28 569 818</b>	<b>1</b>	<b>28 569 819</b>
Affectation Résultat	-	-	-	1 838 152	-	(1 838 152)	-	-	-
Résultat période	-	-	-	-	-	(751 558)	(751 558)	-	(751 558)
Annulation des actions propres	-	-	-	(57 314)	-	-	(57 314)	-	(57 314)
Autres mouvements	-	-	-	(4 772)	-	-	(4 772)	-	(4 772)
<b>Situation 2025.08</b>	<b>96 853</b>	<b>15 695 270</b>	<b>-</b>	<b>12 710 448</b>	<b>5 163</b>	<b>(751 558)</b>	<b>27 756 176</b>	<b>1</b>	<b>27 756 177</b>

## 5. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Tous les montants sont exprimés en Euros.

### 5.1. FAITS MAJEURS

#### 5.1.1 Faits majeurs de l'exercice 2025

- Le groupe a fait l'acquisition de 100% des chantiers navals du Bassin d'Arcachon, distributeur de bateaux de plaisance, composé de 3 entités localisées à Biscarrosse, Andernos-les-Bains et Arcachon en décembre 2024.
- Le groupe a fait l'acquisition du fonds de commerce « AD Marine » en juillet 2025.
- L'activité de l'exercice pour le groupe est marquée par les éléments suivants :**
  - Sur l'ensemble de l'exercice 2024-2025, le chiffre d'affaires consolidé d'Hunyvers ressort à 122,7 millions d'euros (M€), en repli de 5,9% par rapport à l'exercice précédent. Les acquisitions ont contribué à hauteur de 6,3 M€, à travers l'intégration de 4 sociétés dans le Nautisme : Groupe LBC Nautic (au 31/10/2023), Pneumarine Services (26/07/2024), Les chantiers navals du bassin d'Arcachon (18/12/2024), et le fonds de commerce d'AD Marine (11/07/2025). À périmètre constant, les ventes ont reculé de 10,8% au cours de l'exercice 2024-2025.
  - Le chiffre d'affaires de la branche VDL s'établit à 103,1 M€ sur la période, soit un repli de 9,1%. Cette évolution résulte très largement de la baisse des ventes de véhicules neufs (-15,3%), en lien avec la politique volontariste de normalisation des stocks et, à partir du deuxième trimestre, avec l'allongement des délais de livraison. De leur côté, les ventes de véhicules d'occasion sont ressorties stables (-1,8%) et les services associés aux VDL en léger repli (-5,1%).

• Le pôle Nautisme a enregistré 19,6 M€ de ventes sur l'exercice 2024-2025, en progression de 14,8% grâce aux acquisitions (-22,0% en organique). Cette évolution s'inscrit dans un contexte de contraction généralisée du marché (-14,8% sur la période pour les volumes de bateaux neufs en France) pour la deuxième saison consécutive, après un exceptionnel rebond post-Covid. L'ajustement conjoncturel de ce marché cyclique a été amplifié par l'instabilité politique et économique en France, frein à la consommation récréative, ainsi que par l'impact de la hausse prolongée des taux d'intérêt sur les projets d'achat.

#### Progression du taux de marge brute, résultat d'exploitation en territoire positif

- Sur l'ensemble de l'exercice 2024-2025, le taux de marge brute<sup>2</sup> atteint 21% du chiffre d'affaires, contre 20% un an plus tôt, une progression reflétant le poids renforcé dans le mix produit des VDL d'occasion et des prestations à forte valeur ajoutée dans le Nautisme.
- Le résultat d'exploitation ressort à 0,9 M€ (Vs. 3,2 M€ un an plus tôt), un niveau sensiblement impacté par les pertes du pôle Nautisme sur la période et pondéré par la contribution positive du pôle VDL. L'augmentation des achats et charges externes<sup>3</sup> (+12,2%) ainsi que des frais de personnel (+5,4%) est liée à l'intégration des récentes acquisitions, en particulier Les chantiers navals du bassin d'Arcachon. In fine, la marge d'exploitation de la Société ressort à 0,7%, contre 2,5% sur l'exercice clos le 31 août 2024.
- Le résultat net de l'exercice 2023-2024 s'établit à -0,8 M€, contre un bénéfice de 1,8 M€ précédemment. Il intègre des frais financiers de 1,6 M€, dont l'augmentation (+25,4% par rapport à l'exercice précédent) est intégralement liée au financement du stock de VDL neufs.

## Retour à une génération de cash positive et diminution de l'endettement

La politique volontariste de normalisation des stocks a entraîné une amélioration sensible du besoin en fonds de roulement (BFR), à hauteur de +4,7 M€ sur l'ensemble de l'exercice écoulé. Le flux net de trésorerie lié à l'activité atteint ainsi +5,3 M€ (+2,6 M€ après investissements), contre -4,4 M€ sur l'exercice 2023-2024.

Au bilan, la dette financière nette a diminué et s'établit à 16,4 M€, contre 17,8 M€ un an plus tôt, tandis que les capitaux propres de la Société ressortent à 27,6 M€.

### 5.1.2 Évènements postérieurs à la clôture

Néant.

## 5.2. ACTIVITÉ ET PÉRIMÈTRE

### 5.2.1 Information relative à la société et à son activité

Hunyvers est une société anonyme de droit français, mère du groupe. Elle est enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Limoges sous le numéro 488 930 694.

Le siège social de la société est situé à l'adresse suivante : 19, rue Jules Noriac – 87 000 Limoges.

Le groupe est spécialisé dans la commercialisation de véhicules de loisirs et de bateaux professionnels et de plaisance.

### 5.2.2 Organigramme



### 5.2.3 Entités consolidées

Les entités incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées ci-dessous :

	Siège social	N° SIREN	2025.08		2024.08			
			% Contrôle	% Intérêt	% Contrôle	% Intérêt		
CARAVANING LIMOUSIN	Les Taubayes 87220 Feytiat	765 500 715	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
DEUX SEVRES LOISIRS	155 Rue de l'Aérodrome 79000 Niort	332 011 501	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
NIORT EVASION	Rue Robert Turgot 79000 Niort	348 887 316	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
BOURGES EVASION	ZI Route de la Charité 18390 St Germain Du Puy	342 556 305	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
SOLYNE	RN 76, Route d'Orleans, 18230 Saint-Doulchard	438 370 769	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
CARAMAPS	19 rue Jules Noriac 87000 Limoges	813 901 592	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
NAULIN	3 Route de la croix blanche 16800 Soyaux	480 487 586	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
RAVINALLA	3 Rue Louis Rodas 19100 Brive-La-Gaillarde	827 826 660	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
NEOS	232 Avenue du Général De Gaulle 16800 Soyaux	452 601 800	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
BOUTIC AUTO	28 chemin de Genas 69800 Saint Priest	332 088 236	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
GROUPE NAUTIC	19 rue Jules Noriac 87000 Limoges	888 971 066	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ISL	Route de la Charité 18000 Bourges	305 447 856	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
CAMPING CAR 71	55 rue du Château ZAC Macon Nord Sennece Les Macon 71000 Macon	498 258 698	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
SCI MAES	209 chemin du Chateau de Moleise 69390 Charly	498 358 860	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
PERSPECTIVE	21 rue De Fecamp 75012 Paris 12ème	845 190 222	MEE	22,64%	22,64%	MEE	22,64%	22,64%
HUNYVERS SUBLLET	250 route de Grenoble 69800 Saint Priest	969 506 963	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
MARTIN CARAVANES	53 avenue de l'Europe 63370 Lempdes	380 455 295	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
CARAVANES CASSEGRAIN	4 rue Pierre Latécoère, 37500 Chinon	323 245 316	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
MARINE PLAISANCE SERVICE	37 route du Cap Ferret, 33950 Lege-Cap-Ferret	321 628 24	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
LBC NAUTIC	Nouveau Port 44380 Pornichet	500 100 896	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
LBC CHARTER	Nouveau Port 44380 Pornichet	414 551 879	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
LBC DISTRIBUTION	Port de plaisance de Pornichet 44380 Pornichet	313 284 622	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
PNEUMARINE SERVICES	Rue de la source 33170 Gradignan	422 096 404	IG	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%
ATLANTIC BOAT AXESS	6 quai Goslar 33120 Arcachon	510 401 771	IG	100,00%	100,00%			
ANDER NAUTIC	28-29 Rue Nicéphore Niepce 33510 Andernos-les-Bains	471 201 905	IG	100,00%	100,00%			
ARCACHON NAUTIC	6 quai Goslar 33120 Arcachon	753 077 643	IG	100,00%	100,00%			
HUNYVERS	19 rue Jules Noriac 87000 Limoges	488 930 694	SM	100,00%	100,00%	SM	100,00%	100,00%

**IG** : Intégration globale

**MEE** : Mise en équivalence

## 5.2.4 Entités exclues du périmètre de consolidation

Néant

## 5.2.5 Évolution du pourcentage d'intérêts

Néant

## 5.2.6 Entrées de périmètre

*Hunyvers a fait l'acquisition le 17 décembre 2024 de 100% des titres des sociétés suivantes :*

- ATLANTIC BOAT AXESS
- ANDER NAUTIC
- ARCACHON NAUTIC

## 5.2.7 Sorties de périmètres

Néant

## 5.2.8 Restructurations internes

Néant

## 5.2.9 Comparabilité des comptes

Compte tenu des évolutions de périmètre mentionnées ci-dessus, les comptes de l'exercice clos au 31 août 2025 intègrent 9 mois de flux de résultat des sociétés ATLANTIC BOAT AXESS, ANDER NAUTIC et ARCACHON NAUTIC, soit un chiffre d'affaires cumulé de 5 583k€ et un résultat d'exploitation cumulé de 121k€.

## 5.3. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITÉS DE CONSOLIDATION, MÉTHODES ET RÈGLES D'ÉVALUATION

### 5.3.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés du Groupe Hunyvers sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France, conformément au règlement ANC 2020-01.

### 5.3.2 Modalités de consolidation

#### Méthodes de consolidation

Toutes les participations significatives dans lesquelles les sociétés du groupe Hunyvers assurent le contrôle exclusif, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

*L'intégration globale consiste à :*

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise consolidante les éléments des comptes des entreprises consolidées, après retraitements éventuels ;
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts des autres actionnaires ou associés dits « intérêts minoritaires » ;
- Éliminer les opérations en comptes entre l'entreprise intégrée globalement et les autres entreprises consolidées.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation dans les organes de direction ou de surveillance, de la participation aux décisions stratégiques, de l'existence d'opérations inter-entités importantes, de l'échange de personnel de direction, de liens de dépendance technique.

L'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle d'une entité est présumée lorsque l'entité consolidante dispose, directement ou indirectement, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entité.

Les entités sous influence notable sont consolidées sous la méthode de la mise en équivalence.

**Elle consiste à :**

- Substituer à la valeur comptable des titres détenus, la quote-part des capitaux propres, y compris le résultat de l'exercice, déterminés conformément aux méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés ;
- Éliminer les opérations et comptes entre l'entité mise en équivalence et les autres entités comprises dans le périmètre de consolidation.

### Élimination des opérations intragroupes

Conformément à la réglementation, les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes entre ces sociétés ont été éliminées dans les comptes consolidés.

### Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs bilans arrêtés au 31 août 2025, d'une durée de 12 mois.

### 5.3.3 Règles et méthodes comptables

*Les principes et méthodes comptables appliqués par le Groupe Hunyvers sont les suivants :*

#### Écarts d'acquisition

##### Notion d'écart d'acquisition

*Conformément aux dispositions réglementaires, les écarts d'acquisition représentent la différence entre :*

- Le coût d'acquisition des titres de participation ;
- La quote-part de l'entreprise acquéreuse dans l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits en provisions pour risques et charges et font l'objet de reprises.

L'évaluation des actifs et passifs identifiables doit être faite en fonction de la situation existant à la date d'entrée de l'entreprise dans le périmètre de consolidation, sans que les événements ultérieurs puissent être pris en considération.

Conformément au règlement n° 20-01, l'entreprise consolidante dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition, au cours duquel elle peut procéder aux analyses et expertises nécessaires en vue de cette évaluation.

### **Amortissement ou dépréciation des écarts d'acquisition**

Le groupe détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti. Dans ce cas, un test de dépréciation est réalisé chaque année.

Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans.

A noter que pour les écarts d'acquisition antérieurement déterminés à la première application du Règlement 2015-07, soit celui clôturant au 31/08/2016, le groupe a choisi de conserver les durées d'utilisation déterminées et de poursuivre le plan d'amortissement initial.

Le groupe conduit des tests de dépréciation dès qu'il identifie un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an. Les unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les filiales d'exploitation.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie a été déterminée en utilisant la plus élevée des valeurs entre la valeur d'utilité et/ou la valeur de marché.

Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe a projeté les flux futurs de trésorerie qu'il s'attend à obtenir de l'unité génératrice de trésorerie. Cette valeur d'utilité est déterminée à partir de projections financières couvrant une période de 5 ans. Les flux futurs de trésorerie au-delà de cinq ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance ne doit pas excéder le taux moyen de croissance à long terme du secteur d'activité. Les flux futurs de trésorerie sont ensuite actualisés par le coût moyen pondéré du capital (WACC) du secteur.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une UGT si sa valeur recouvrable est inférieure à sa valeur comptable et doit être en premier lieu affectée à l'écart d'acquisition de l'UGT.

Dans le cadre de la réalisation des tests de valeur, les principales hypothèses opérationnelles utilisées pour déterminer les projections financières couvrant une période de 5 ans sont conformes aux données historiques observées.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital de chaque UGT, il a été retenu à 10% au 31 août 2025, identique au 31 août 2024. Le taux de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans est fixé à 2% identique à l'année précédente.

### **Reprise des écarts d'acquisition négatif**

Les écarts d'acquisition négatifs font l'objet d'une reprise linéaire sur la durée prévisionnelle de faiblesse attendue des résultats.

### **Immobilisations incorporelles**

#### **Évaluation des immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat majoré des frais accessoires), ou de production.

#### **Frais de développement**

Dans le cadre de son activité digitale, le groupe comptabilise des frais de développement. Ils sont comptabilisés à l'actif s'ils se rapportent à des projets nettement individualisés, ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale. **Ceci implique, pour le groupe, de respecter l'ensemble des critères suivants :**

- Le groupe a l'intention, la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront au groupe
- Le coût de l'actif incorporel créé à ce titre peut être évalué de façon fiable.

Ils sont composés de coûts liés spécifiquement au développement d'un produit et sont évalués à leur coût de production.

#### **Durées d'amortissement des immobilisations incorporelles**

**Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :**

- Licences et logiciels : 3 à 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : 3 à 5 ans
- Frais de développement : 5 ans

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production, abstraction faite de toutes les charges financières.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations. **Les principales durées retenues sont les suivantes :**

- Agencements et aménagement de terrains : 10 ans
- Terrain : non amorti
- Constructions : 10 ans
- Matériel : 3 à 10 ans
- Installations et agencements : 5 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 4 ans
- Matériel de bureau et informatique : 2 à 3 ans

### Immobilisations financières

Les titres de participation de sociétés non consolidées sont évalués au coût historique.

Les autres immobilisations financières qui concernent principalement des dépôts et cautionnements sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est susceptible d'être constatée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure au coût d'acquisition.

Par ailleurs, les immobilisations financières incluent les titres mis en équivalence.

### Stocks et travaux en-cours

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode FIFO. Le coût d'achat est composé du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Des dépréciations sont constituées pour faire face à l'ancienneté et l'obsolescence des produits.

### Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le groupe ne considère pas être confronté à un important risque client.

### Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût de inscription, hors frais accessoires.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure à la valeur d'achat.

### Attribution d'actions gratuites

L'attribution d'actions gratuites constituant un élément de rémunération, une provision est comptabilisée en charges de personnel. Cette provision est étalemente sur la période pendant laquelle les bénéficiaires rendront ces services (PCG art. 624-12), c'est-à-dire linéairement sur la période d'acquisition des droits (PCG art. 624-14). La contribution patronale est également provisionnée.

Les conditions d'attribution reposent sur une condition de présence et une condition de performance.

La juste valeur de l'attribution gratuite d'action est calculée à partir du cours moyen de bourse sur le dernier mois de l'exercice comptable.

Au 31 août 2025, une provision de 3 K€ a été comptabilisée

### Capitaux propres

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

### Actions propres

Les actions propres sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit net d'impôt de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

### Subventions d'investissement

Les subventions sont inscrites en capitaux propres et étalées au compte de résultat consolidé.

### Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

### Dettes financières

**Les dettes financières sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont constituées de :**

- De dettes souscrites auprès d'établissement de crédit incluant les PGE
- D'avances renouvelables tous les 6 ou 12 mois octroyées par les organismes financiers. Le taux de rémunération est compris entre 4.5% et 7%. Leurs octrois sont conditionnés à l'atteinte d'objectifs de production en réalisation de financement.
- De dettes liées aux engagements de location financements
- De découverts bancaires

Les frais financiers relatifs à ces dettes sont enregistrés en charges financières.

### Dettes fournisseurs

**Les dettes fournisseurs sont divisées en deux catégories :**

- Les dettes fournisseurs courantes ;
- Les dettes fournisseurs liées aux conventions de distributeurs agréés « FLOOR PLAN ».

En effet, du fait des relations commerciales qu'il entretient avec ses constructeurs, le groupe Hunyvers dispose de lignes d'encours auprès d'organismes financiers correspondant à un crédit fournisseur.

Dans les faits, le constructeur cède, par voie de subrogation, ses créances détenues sur le groupe Hunyvers résultant de la vente de véhicules de loisirs à l'organisme financier partenaire. Dès lors, le groupe Hunyvers s'engage à régler les factures cédées entre les mains de l'organisme financier et non au constructeur. Ces conventions dénommées « FLOOR PLAN » permettent, moyennant intérêts, de bénéficier d'échéances plus importantes.

Les financements ainsi accordés par les constructeurs sous forme de « FLOOR PLAN » sont enregistrés en dettes fournisseurs. Ces financements sont intégrés dans les flux liés à l'exploitation.

### Impôts sur les bénéfices

**Conformément aux prescriptions du ANC 2020-01, le groupe comptabilise des impôts différés en cas :**

- De différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé ;
- De reports déficitaires.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu dans un futur proche.

Les positions d'impôts différés actives et passives sont compensées par entité fiscale.

Le taux d'impôt différé retenu à la clôture est le taux d'impôt voté à la clôture des comptes, c'est à dire 25% pour toutes les sociétés au 31 août 2025.

La société Hunyvers est tête de groupe du régime d'intégration fiscale comprenant les sociétés Niort Évasion, Bourges Evasion, Néos, Ravinalla, Solyne, Caravaning Limousin, Caravaning Naulin, Caramaps, Deux-Sèvres Loisirs, Boutic Auto, CC71, Groupe Nautic, Bourges Caravanes, Martin Caravanes, Hunyvers Sublet, Caravanes Cassegrain, Marine Plaisance Service, LBC Nautic, LBC Charter, LBC Distribution et Pneumarine Services.

Le groupe bénéficie de crédits d'impôts, notamment crédit d'impôt innovation, qui sont présentés en diminution de la charge d'impôt.

### Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert du contrôle des biens vendus ou des services rendus. Les ventes sont comptabilisées pour leur montant net de rabais, remises et ristournes accordés.

**La reconnaissance du chiffre d'affaires dépend de la nature des ventes réalisées par le groupe qui distingue :**

- Les ventes de véhicules et de bateaux neufs et d'occasions : le chiffre d'affaires (hors commission) et la marge correspondante sont comptabilisés au moment où le bien fait l'objet d'un transfert de propriété, à savoir, lors

de la livraison au client final. Environ 40% de ces ventes font l'objet d'un financement du bien acheté par le client.

#### • Les ventes de services associés qui incluent :

- Les ventes d'accessoires : comme pour la vente de véhicules ou de bateaux, le chiffre d'affaires et la marge correspondante sont comptabilisés au moment où le bien fait l'objet d'un transfert de propriété, à savoir, lors de la livraison au client final.
- Les prestations de services : le chiffre d'affaires et la marge afférente aux travaux d'entretien et réparation (incluant la refacturation de la main d'œuvre ainsi que les pièces de rechange utilisées pour la réparation) sont reconnus une fois les prestations réalisées à l'occasion de la restitution du véhicule ou du bateau au client final.
- Les commissions perçues sur la vente de biens avec financement : le groupe n'effectue pas le financement de l'acquisition du véhicule ou du bateau pour la clientèle finale. Il opère avec des organismes de financement extérieurs au groupe qui assume le financement de ces biens. Dans le cadre de ces financements, le groupe vend le bien à l'organisme financeur, qui en devient le propriétaire et reconnaît la totalité du chiffre d'affaires (et la marge associée) à l'occasion de la mise à disposition du bien au preneur. Le groupe agissant en tant qu'intermédiaire entre l'organisme financeur et le preneur, il reçoit des commissions de la part des organismes financeurs qui sont reconnues en complément du chiffre d'affaires réalisés sur les véhicules ou les bateaux financés à la date de livraison au client final.

### Marge brute

La marge brute constitue un indicateur clé de suivi de la performance et est définie comme la marge résultant du chiffre d'affaires minoré du coût des ventes.

**Le coût des ventes comprend les principaux coûts suivants :**

- Coût d'achat des marchandises vendues (prix d'achat et frais accessoires incluant les pièces de rechange)
- Les variations de stocks afférentes aux marchandises vendues
- Coûts de transport sur achats.

La marge brute des services associés est calculée par différence entre le prix de vente de ces services retraités des achats y afférents.

### Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituelles distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

## Résultats par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé – part du groupe – se rapportant au nombre d'actions de la société mère en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions propres.

Il n'existe pas au 31 août 2025, d'instrument dilutif conduisant à présenter un résultat dilué par action.

<b>Montants en €</b>	<b>2025.08</b>	<b>2024.08</b>
RESULTAT NET (part du groupe)	(751 558)	1 838 152
Nombre de titres émis à l'ouverture	3 874 102	3 874 102
Augmentation de capital libérée		
Nombre moyen pondéré d'action en N	3 874 102	3 874 102
Actions propres	(14 070)	(10 243)
<b>Nombres d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action</b>	<b>3 860 032</b>	<b>3 863 859</b>
<b>Résultat par action</b>	<b>-</b>	<b>0,19</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>-</b>	<b>0,48</b>
RESULTAT NET (part du groupe)	(751 558)	1 838 152
Intérêts emprunts obligataires		
Dotation provision prime de non conversion nette impôt	-	-
Economie d'impôt correspondant		
<b>RESULTAT NET RETRAITE</b>	<b>(751 558)</b>	<b>1 838 152</b>
Nombres d'actions retenues pour le calcul du résultat de base par action	3 860 032	3 863 859
Nombre d'obligations convertibles en action		
<b>NOMBRE MAXIMAL D'ACTION</b>	<b>3 860 032</b>	<b>3 863 859</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>-</b>	<b>0,19</b>
<b>Résultat dilué par action</b>	<b>-</b>	<b>0,48</b>

### 5.3.4 Retraitements de consolidation

#### Application des méthodes préférentielles

L'application des méthodes préférentielles du règlement ANC 2020-01 est la suivante :

<b>Application des méthodes préférentielles</b>	<b>OUI, NON N/A, NS</b>
Comptabilisation des contrats de location-financement	OUI
Provisionnement des prestations de retraites et assimilés	OUI
Étalement des frais d'émission et primes de remboursement des emprunts sur la durée de vie de l'emprunt	OUI
Comptabilisation à l'avancement des opérations partiellement achevées à la clôture de l'exercice	N/A
Comptabilisation à l'actif des coûts de développement	OUI

## Contrats de location-financement

Les biens financés par des contrats de crédit-bail figurent à l'actif et sont amortis suivant les principes d'amortissement du groupe utilisés pour des immobilisations de même nature. Les engagements financiers correspondants sont portés dans les dettes financières.

## Engagements de retraite et prestations assimilés

Le groupe comptabilise au passif de son bilan le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour le calcul des indemnités de départ à la retraite. Il est déterminé selon la méthode des unités de crédits projetées en fonction de leur ancienneté et en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite.

### Le calcul de cet engagement est fait en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié,
- Age de départ à la retraite : 64 ans,
- Taux de progression des salaires retenu : 1,5%,
- Taux de charges sociales de 21% pour les non-cadres et

43 % pour les cadres,

- Taux d'actualisation de 3,45%

Le montant de l'engagement de retraite est évalué à 343 743 € au 31 août 2025. Ce montant est couvert par un contrat d'assurance dont les versements capitalisés sont valorisés à 119 411 € au 31 août 2025. Le montant de la provision s'élève à 275 742 € au 31 août 2025.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

## 5.3.5. Changement de méthode comptable

Néant sur la période.

## 5.4. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

### 5.4.1. Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition portent sur les entités suivantes et ont évolués comme suit :

Valeurs brutes	2024.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	2025.08
Activité Camping-Car	10 112 695			10 112 695
Activité Nautisme	3 550 768	1 777 789		5 328 557
<b>Total</b>	<b>13 663 463</b>	<b>1 777 789</b>	-	<b>15 441 252</b>
<b>Amortissements</b>				
Activité Camping-Car	2 006 066			2 006 066
Activité Nautisme				-
<b>Total</b>	<b>2 006 066</b>		-	<b>2 006 066</b>
<b>Valeurs nettes</b>				
Activité Camping-Car	8 106 629			8 106 629
Activité Nautisme	3 550 768	1 777 789		5 328 557
<b>Total</b>	<b>11 657 397</b>	<b>1 777 789</b>	-	<b>13 435 186</b>

Les écarts d'acquisition faisant l'objet d'un amortissement sont totalement amortis pour un montant de 2 006 K€ au 31/08/2025.

La valeur brute des écarts d'acquisition ne faisant pas l'objet d'amortissement à la clôture s'élève à 13 435 K€.

Le 17 décembre 2024, le groupe a procédé au rachat de 100% des titres de Atlantic Boat Axess, Ander Nautic et Arcachon Nautic. Ceux-ci ont été intégrés au périmètre le 1er décembre 2024.

Les situations nettes retraitées acquises de ces sociétés s'élèvent à un montant global de 1 253 K€ à la date d'acquisition. Il n'a pas été procédé à des réévaluations significatives des actifs acquis.

Ces écarts d'acquisition feront l'objet d'affectations aux actifs et passifs identifiés dans les délais légaux.

Les écarts d'acquisition non amortis ont fait l'objet de test de valeur. Aucune dépréciation n'est comptabilisée au 31 août 2025.

La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini. Le taux d'actualisation a été retenu à 10% au 31 août 2025, identique au 31 août 2024. Le taux de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans est fixé à 2% identique à l'exercice précédent.

**Une analyse de sensibilité a été réalisée en faisant varier individuellement les critères ci dessous :**

- une variation à la hausse de 1% du taux d'actualisation
- le décalage d'un an de la croissance des ventes
- la variation à la baisse de 0,5% de l'EBITDA du flux normatif
- la réduction du taux de croissance à l'infini à 1%

Les résultats de chacun de ces tests n'entraîneraient pas la nécessité de déprécier les actifs non courants des différentes UGT du groupe.

Les écarts d'acquisition négatifs ont évolué comme suit :

	<b>Date d'acquisition</b>	<b>2024.08</b>	<b>Aug. (Dot.)</b>	<b>(Dim.) Rep.</b>	<b>2025.08</b>
BOURGES CARAVANES (ex-ISL)	04/01/2021	34 518		25 890	8 628
<b>Total</b>		<b>34 518</b>	<b>-</b>	<b>25 890</b>	<b>8 628</b>

Le 4 janvier 2021, le groupe a procédé au rachat de 100% des titres de la société Bourges Caravanes (ex-ISL). Cette opération a généré en consolidation la comptabilisation d'un écart d'acquisition négatif de 129 448 € dont la reprise est étaillée sur 5 ans.

#### 5.4.2 Immobilisations incorporelles

La variation des immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

<b>Montants en €</b>	<b>2024.08</b>	<b>Aug. (Dot.)</b>	<b>(Dim.) Rep.</b>	<b>Δ périmètre</b>	<b>2025.08</b>
Frais de développement	896 540	161 712	-	-	1 058 252
Ecart acquisition positif	13 663 463	5 000	-	1 772 789	15 441 252
Conces.. brevets & licences	964 428	11 272	(2 451)	15 163	988 411
Droit au bail	30 490	-	-	-	30 490
Autres immob.incorporelles	362 901	-	-	-	362 901
<b>Immobilisations incorporelles - brut</b>	<b>15 917 822</b>	<b>177 984</b>	<b>(2 451)</b>	<b>1 787 952</b>	<b>17 881 306</b>
Amort./déprec. frais de développement	(491 395)	(129 074)	-	-	(620 469)
Amort.écart acquisition	(2 006 066)	-	-	-	(2 006 066)
Amort./déprec. conces.. brev.& lic.	(425 377)	(137 255)	2 451	(15 163)	(575 343)
Amort./déprec. autres immob.incorp.	(362 901)	-	-	-	(362 901)
<b>Amortissements &amp; Dépréciations</b>	<b>(3 285 739)</b>	<b>(266 329)</b>	<b>2 451</b>	<b>(15 163)</b>	<b>(3 564 779)</b>

Frais de développement	405 145	32 638	-	-	437 783
Ecart acquisition positif	11 657 397	5 000	-	1 772 789	13 435 186
Conces.. brevets & licences	539 051	(125 983)	-	-	413 068
Droit au bail	30 490	-	-	-	30 490
Autres immob.incorporelles	-	-	-	-	-
<b>Immobilisations incorporelles - net</b>	<b>12 632 083</b>	<b>(88 345)</b>	<b>-</b>	<b>1 772 789</b>	<b>14 316 527</b>

Les effets de variation de périmètre concernent principalement les nouveaux écarts d'acquisition générés du fait des nouvelles acquisitions de la période.

### Frais de développement

Les coûts de développement engagés par le groupe et portés à l'actif concernent les frais de développement du projet Caramaps pour un montant brut de 1 058 K€ au 31 août 2025. Ces frais sont amortis sur 5 ans à compter de leur date de mise en service.

Ce projet a débuté en 2017 et a pour objet le développement d'un site internet et d'une application pour camping cariste qui concentrent toutes les informations nécessaires au voyage. **Il permet notamment de :**

- Planifier les étapes de voyage
- Sélectionner les services
- Profiter des bonnes adresses
- Partager avec la communauté

### 5.4.3 Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations corporelles se détaille comme suit :

Montants en €	2024.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2025.08
Terrains	521 715	-	-	-	-	521 715
Agencements sur terrain	84 335	-	-	-	5 358	89 693
Constructions	2 510 159	1 657	-	-	-	2 511 816
Constructions sur sol d'autrui	8 970	-	-	19 383	613	28 966
Agencets constructions sol d'autrui	19 383	-	-	(19 383)	-	-
Install.& mat.indust.	881 122	62 166	(40 440)	-	271 960	1 174 808
Install.& mat.indust. - CB LLD	119 800	-	-	-	-	119 800
Autres immob.corporelles	5 693 593	166 003	(203 875)	-	521 885	6 177 606
Autres immob.corporelles - CB LLD	416 168	218 333	(196 267)	-	786 212	1 224 446
<b>Immobilisations corporelles - brut</b>	<b>10 255 245</b>	<b>448 159</b>	<b>(440 582)</b>	<b>-</b>	<b>1 586 028</b>	<b>11 848 850</b>
Amort./déprec. terrains	(9 869)	(4 696)	-	(59 002)	-	(73 567)
Amort./déprec. agencement sur terrain	(143 082)	(227)	-	59 002	(4 916)	(89 223)
Amort./déprec. constructions	(1 541 557)	(97 814)	-	-	-	(1 639 371)
Amort./déprec. constructions sur sol d'ε	(26 785)	(1 292)	-	-	(613)	(28 690)
Amort./déprec. matériels & équip.	(737 101)	(93 385)	9 801	-	(155 908)	(976 593)
Amort.matériels & équip. - CB LLD	(19 059)	(16 085)	-	-	-	(35 144)
Amort./déprec. autres immo.corp.	(4 777 606)	(470 328)	203 173	-	(353 571)	(5 398 332)
Amort.autres immob.corp. - CB LLD	(121 150)	(117 284)	41 130	-	(145 143)	(342 447)
<b>Amortissements &amp; Dépréciations</b>	<b>(7 376 209)</b>	<b>(801 111)</b>	<b>254 104</b>	<b>-</b>	<b>(660 151)</b>	<b>(8 583 367)</b>

Terrains	511 846	(4 696)	-	(59 002)	-	448 148
Agencements sur terrain	(58 747)	(227)	-	59 002	442	470
Constructions	968 602	(96 157)	-	-	-	872 445
Constructions sur sol d'autrui	(17 815)	(1 292)	-	19 383	-	276
Agencents constructions sol d'autrui	19 383	-	-	(19 383)	-	-
Install.& mat.indust.	144 021	(31 219)	(30 639)	-	116 052	198 215
Install.& mat.indust. - CB LLD	100 741	(16 085)	-	-	-	84 656
Autres immob.corporelles	915 987	(304 325)	(702)	-	168 314	779 274
Autres immob.corporelles - CB LLD	295 018	101 049	(155 137)	-	641 069	881 999
<b>Immobilisations corporelles - net</b>	<b>2 879 036</b>	<b>(352 952)</b>	<b>(186 478)</b>	-	<b>925 877</b>	<b>3 265 483</b>

Les principales variations concernent les effets de variations de périmètre liées aux acquisitions de l'exercice 2025.

#### 5.4.4 Immobilisations financières

Montants en €	2024.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Autres variations	Δ périmètre	2025.08
Autres titres immobilisés	1 726 534	100	-	-	12 194	1 738 828
Dépôts et cautionnements versés	875 874	1 599	(57 314)	-	35 341	855 500
Int.courus/créances fin.	971	-	-	-	-	971
<b>Immobilisations financières - brut</b>	<b>2 603 482</b>	<b>1 699</b>	<b>(57 314)</b>	-	<b>47 535</b>	<b>2 595 402</b>
Prov.autres titres immob.	(1 094 837)	(186 920)	-	-	-	(1 281 757)
<b>Amortissements &amp; Dépréciations</b>	<b>(1 094 837)</b>	<b>(186 920)</b>	-	-	-	<b>(1 281 757)</b>
Autres titres immobilisés	631 697	(186 820)	-	-	12 194	457 071
Dépôts et cautionnements versés	875 874	1 599	(57 314)	-	35 341	855 500
Int.courus/créances fin.	971	-	-	-	-	971
<b>Immobilisations financières - net</b>	<b>1 508 645</b>	<b>(185 221)</b>	<b>(57 314)</b>	-	<b>47 535</b>	<b>1 313 645</b>

Les immobilisations financières comprennent principalement les titres représentatifs des places du port de Pornichet pour un montant de 1 316k€. La mairie de Pornichet a annoncé un projet d'extension des installations portuaires.

Au vu des dernières évolutions au sein de la SA du Port de Pornichet, il apparaît que cette dernière ne sera pas

candidate à la nouvelle concession ce qui entraînera sa dissolution à la fin du traité de concession.

Ainsi, depuis le 1er octobre 2018, les titres ont fait l'objet d'un plan d'amortissement de caducité qui permettra de constater une valeur nette des titres à €0 à l'expiration du traité de concession.

Les titres mis en équivalence se décomposent comme suit :

Montants en €	2024.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Dividendes	Résultat	2025.08
PERSPECTIVE	9 710	-	-	-	-	9 710
<b>Titres mis en équivalence</b>	<b>9 710</b>	-	-	-	-	<b>9 710</b>

#### 5.4.5 Stocks et en-cours

Montants en €	2024.08	Variations	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ périmètre	2025.08
Stock mat.premières & fournitures	30 420	(19 530)	-	-	-	10 890
Stock marchandises	57 558 925	(10 609 634)	-	-	2 025 392	48 974 683
<b>Stocks - brut</b>	<b>57 589 345</b>	<b>(10 629 164)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 025 392</b>	<b>48 985 573</b>
Prov.stock mat.prem.& fourn.	-	-	-	-	-	-
Prov.stock marchandises	(329 592)		- (155 366)	347 511	(313 549)	(450 996)
<b>Amortissements &amp; Dépréciations</b>	<b>(329 592)</b>		<b>- (155 366)</b>	<b>347 511</b>	<b>(313 549)</b>	<b>(450 996)</b>
Stock mat.premières & fournitures	30 420	(19 530)	-	-	-	10 890
Stock marchandises	57 229 333	(10 609 634)	(155 366)	347 511	1 711 843	48 523 687
<b>Stocks - net</b>	<b>57 259 753</b>	<b>(10 629 164)</b>	<b>(155 366)</b>	<b>347 511</b>	<b>1 711 843</b>	<b>48 534 577</b>

Le stock de marchandises au 31 août 2025 se décompose de la manière suivante :

• **Véhicules de loisirs** : 40 538 K€

- Dont véhicules neufs : 23 717 K€
- Dont véhicules d'occasion : 14 108 K€
- Dont pièces de rechanges et accessoires : 2 713 K€

• **Bateaux** : 8 443 K€

- Dont neufs : 4 133 K€
- Dont d'occasion : 2 577 K€
- Dont magasin : 1 733 K€

La colonne variation de périmètre correspond aux stocks qui figuraient dans les sociétés acquises sur la période.

Le management n'anticipe pas de risque d'écoulement des véhicules de loisirs et des bateaux en stocks sur 2026.

#### 5.4.6 Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante au 31 août 2025 :

Montants en €	2024.08	2025.08	Brut	< 1 an	> 1 an	Dép.
Créances clients & cptes rattachés	5 251 039	5 662 772	5 944 940	5 944 940	-	(282 168)
<b>Total créances clients</b>	<b>5 251 039</b>	<b>5 662 772</b>	<b>5 944 940</b>	<b>5 944 940</b>	<b>-</b>	<b>(282 168)</b>

Montants en €	2024.08	2025.08	Brut	< 1 an	> 1 an	> 5 ans	Dép.
Avances et acptes versés / comm.	95 939	257 287	257 287	257 287	-	-	-
Actifs d'impôt différé	94 559	92 993	92 993	92 993	-	-	-
Cptes courants débiteurs	10 972	17 073	17 073	17 073	-	-	-
Créances sociales et fiscales	2 246 066	2 518 932	2 518 932	2 518 932	-	-	-
Autres créances	5 005 562	4 628 280	4 675 310	4 675 312	-	-	(47 032)
Charges constatées d'avances	703 065	854 441	854 441	854 441	-	-	-
Charges à répartir	146 429	122 857	122 857	122 857	-	-	-
<b>Total autres créances</b>	<b>8 302 592</b>	<b>8 491 863</b>	<b>8 538 893</b>	<b>8 538 895</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(47 032)</b>

Les autres créances sont principalement composées :

- de produits à recevoir à hauteur de 2 669 K€ comprenant des RFA et des commissions
- de 1 319 K€ de fournisseurs débiteurs.

#### 5.4.7 Composition du capital social

Au 31 août 2025, le capital social se compose de 3 874 102 actions d'une valeur nominale de 0.025 euros inchangés par rapport au 31 août 2024.

#### 5.4.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

Montants en €	2024.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Δ périmètre	2025.08
Provisions pour pensions et retrait	256 190	42 910	(18 624)	47 113	327 589
Provisions pour risques	200 642	45 672	(72 025)	-	174 289
Autres provisions pour charges	100 000	-	-	-	100 000
Ecart d'acquisition négatif	34 518	-	(25 890)	-	8 628
<b>Total valeur brutes</b>	<b>591 350</b>	<b>88 582</b>	<b>(116 539)</b>	<b>47 113</b>	<b>610 506</b>

#### Les principales variations concernent :

- l'évolution de la provision pour indemnité de départ en retraite dont les caractéristiques sont présentées au paragraphe 5.3.4
- l'évolution des écarts d'acquisition négatifs dont les caractéristiques sont présentées au paragraphe 5.4.1

- l'évolution des provisions pour risques constitués pour couvrir des litiges commerciaux et sociaux
- l'évolution des provisions pour charges constitués pour couvrir des gros travaux

#### 5.4.9 Emprunts et dettes financières

##### Variation des emprunts et dettes financières

Montants en €	2024.08	Aug. (Dot.)	(Dim.) Rep.	Variations	Δ périmètre	2025.08
Emprunts garantis par l'Etat	7 583 645	-	(3 967 146)	-	105 724	3 722 223
Emprunts auprès des établissements de crédit	13 307 716	1 500 000	(1 616 462)	-	313 518	13 504 772
Dettes de location - financement	383 427	218 333	(306 233)	-	550 028	845 555
<b>Emprunts auprès des éts de crédits et loc. fin.</b>	<b>21 274 788</b>	<b>1 718 333</b>	<b>(5 889 841)</b>	<b>-</b>	<b>969 270</b>	<b>18 072 550</b>
Dépôts et garanties reçus	3 422	3 126	-	-	-	6 548
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	3 600 000	-	-	-	-	3 600 000
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	9 296	4 455	(9 296)	-	-	4 455
<b>Autres emprunts et dettes financières diverses</b>	<b>3 612 718</b>	<b>7 581</b>	<b>(9 296)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 611 003</b>
Soldes créditeurs de banque	1 253 765	-	-	426 964	12 434	1 693 163
Int.courus/solde créd.banque	17 111	-	-	(17 111)	-	-
<b>Concours bancaires et intérêts courus</b>	<b>1 270 876</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>409 853</b>	<b>12 434</b>	<b>1 693 163</b>
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>26 158 382</b>	<b>1 725 914</b>	<b>(5 899 137)</b>	<b>409 853</b>	<b>981 704</b>	<b>23 376 716</b>

#### • Prêt garanti par l'Etat :

Sur l'exercice, la dette de PGE atteint 3.7 M€ du fait de la prise en compte de la dette qui figurait chez Atlantic Boat Axess, Ander Nautic et Arcachon Nautic pour 0,1 M€ minoré de remboursement de 4,0 M€ sur la période correspondant à un remboursement linéaire sur 5 ans.

#### • Dettes auprès des établissements de crédits :

Ces dettes ont été contractées pour financer les investissements du groupe de croissance externe et de matériels. Sur l'exercice 2025, la société Hunyvers a débloqué un

complément de 1.5 M€ dans le cadre du contrat lié à la dette structurée et a remboursé 1.6 M€ sur l'ensemble des prêts auprès des établissements de crédits.

#### • Dettes financières diverses :

Ces dettes correspondent à des avances renouvelables octroyées par les organismes financiers. Elles correspondent à :

- 1.6 M€ au titre de l'avance Viaxel
- 2 M€ au titre d'un crédit renouvelable débloqué à 100%

### Nature et échéances des emprunts et dettes financières

Les dettes financières peuvent être ventilées par échéance de la manière suivante :

Montants en €	2024.08	2025.08	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts garantis par l'Etat	7 583 645	3 722 223	3 220 623	489 000	12 600
Emprunts auprès des établissements de crédit	13 307 716	13 504 772	2 147 773	9 911 000	1 446 000
Dettes de location - financement	383 427	845 555	202 839	549 943	92 773
<b>Emprunts auprès des éts de crédits et loc. fi</b>	<b>21 274 788</b>	<b>18 072 550</b>	<b>5 571 235</b>	<b>10 949 943</b>	<b>1 551 373</b>
Dépôts et garanties reçus	3 422	6 548	-	6 548	-
Aut. emprunts et dettes fin. diverses	3 600 000	3 600 000	-	-	3 600 000
Int. courus s/aut. empts & det. fin.	9 296	4 455	4 455	-	-
<b>Autres emprunts et dettes financières divers</b>	<b>3 612 718</b>	<b>3 611 003</b>	<b>4 455</b>	<b>6 548</b>	<b>3 600 000</b>
Soldes créateurs de banque	1 253 765	1 693 163	1 693 163	-	-
Int.courus/solde créd.banque	17 111	-	-	-	-
<b>Concours bancaires et intérêts courus</b>	<b>1 270 876</b>	<b>1 693 163</b>	<b>1 693 163</b>	-	-
<b>Total emprunts et dettes financières</b>	<b>26 158 382</b>	<b>23 376 716</b>	<b>7 268 853</b>	<b>10 956 491</b>	<b>5 151 373</b>

### 5.4.10 Fournisseurs et autres dettes

Les dettes d'exploitation et autres dettes ont toutes une échéance à moins d'un an et se décomposent de la façon suivante au 31 août 2025 :

Montants en €	2024.08	2025.08	< 1 an	> 1 an
Fournisseurs "Floor Plan constructeurs"	24 095 003	20 053 000	20 053 000	-
Fournisseurs hors "Floor Plan constructeur"	9 234 491	7 649 328	7 649 328	-
<b>Total fournisseurs</b>	<b>33 329 494</b>	<b>27 702 328</b>	<b>27 702 328</b>	-
Montants en €	2024.08	2025.08	< 1 an	> 1 an
Avances et acomptes reçus sur commandes	1 248 654	1 062 785	1 062 785	-
Dettes fiscales diverses et sociales	3 473 178	3 515 431	3 515 431	-
Comptes-courants créateurs	16 508	39 654	39 654	-
Dettes diverses	2 683 115	4 176 844	4 176 844	-
Impôt différés Passifs	76 710	78 253	78 253	-
Produits constatés d'avance	83 153	202 450	202 450	-
<b>Aut. dettes et comptes de régul.</b>	<b>7 581 318</b>	<b>9 075 417</b>	<b>9 075 417</b>	-

Les dettes diverses incluent des encaissements perçus des clients avant la livraison à hauteur de 2 519 K€ au 31 aout 2025 contre 2 259 K€ au 31 aout 2024 (Pour rappel, il y en avait pour 761 K€ au 31 aout 2023).

## 5.5 NOTES SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 5.5.1 Information sectorielle

La présentation de l'informations sectorielle retenue découle de l'organisation interne du groupe qui distingue deux secteurs principaux :

- Les ventes de véhicules neufs et occasions
- La vente de services associés qui incluent les ventes de l'activité nautisme

Au 31 août 2025, l'information sectorielle se présente comme suit :

Ventes de véhicules			Nautisme	Services associés	Total 31/08/2025
Neufs	Occasions	Total			
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	48 679	42 306	<b>90 985</b>	<b>19 558</b>	<b>122 716</b>
<b>Marge Brute</b>	4 502	6 344	<b>10 846</b>	<b>7 422</b>	<b>25 813</b>
<b>Taux de marge brute</b>	9,25%	15,00%	<b>11,92%</b>	<b>37,95%</b>	<b>21,03%</b>

Au 31 août 2024, l'information sectorielle se présentait comme suit :

Ventes de véhicules			Nautisme	Services associés	Total 31/08/2024
Neufs	Occasions	Total			
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	57 506	43 100	<b>100 606</b>	<b>16 941</b>	<b>130 326</b>
<b>Marge Brute</b>	5 662	6 636	<b>12 298</b>	<b>5 420</b>	<b>26 048</b>
<b>Taux de marge brute</b>	9,85%	15,40%	<b>12,22%</b>	<b>31,99%</b>	<b>19,99%</b>

### 5.5.2 Autres produits d'exploitation

Le montant des autres produits d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en €	2024.08	2025.08
Autres Produits	43 661	61 673
Production Stockée	-	204
Production immobilisée	128 536	161 712
Subventions d'exploitation	6 167	32 162
Reprises d'amortissements et provisions	558 028	461 682
Transfert de charges	476 412	389 567
<b>Total autres produits d'exploitation</b>	<b>1 212 804</b>	<b>1 107 000</b>

Les actifs ne faisant pas l'objet d'une information spécifique auprès de la Direction Générale, ils ne sont pas présentés dans le cadre de l'information sectorielle.

Il n'est pas présenté de distinction par zone géographique, l'intégralité du chiffre d'affaires étant réalisée en France.

### 5.5.3 Dotations aux amortissements et provisions

Le montant des dotations aux amortissements et aux provisions figurant en résultat d'exploitation peut être détaillé de la manière suivante :

Montants en €	2024.08	2025.08
Dot.amort.immobilisations	(793 215)	(961 416)
Dot.amort.chges à répartir	(23 571)	(23 571)
Dot.amort.immos CB et LLD	(65 568)	(105 940)
<b>Dotations aux amt. d'exp.</b>	<b>(882 354)</b>	<b>(1 090 927)</b>
Dot.prov.risques & charges d'exploitation	(18 500)	(45 672)
Dot.prov.actif circulant	(100 902)	(185 028)
Dot.prov.pour retraite	(76 836)	(42 910)
<b>Dotations aux prov. et dép. d'exp.</b>	<b>(196 238)</b>	<b>(273 610)</b>
<b>Dotations aux amt. et aux prov.</b>	<b>(1 078 592)</b>	<b>(1 364 537)</b>

### 5.5.4 Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

Montants en €	2024.08	2025.08
Différences positives de change	-	138
Autres Intérêts et Produits assimilés	79 818	110 473
<b>Produits financiers</b>	<b>79 818</b>	<b>110 611</b>
Dotations financières aux amortissements et prov.	(226 910)	(48 880)
Intérêts et charges assimilées	(1 048 753)	(1 459 691)
Autres charges financières	(3 095)	(94 656)
<b>Charges financières</b>	<b>(1 278 758)</b>	<b>(1 603 227)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>(1 198 940)</b>	<b>(1 492 616)</b>

### 5.5.5 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

Montants en €	2024.08	2025.08
Produits except° sur op. de gestion	53 026	42 718
Produits except° sur op en capital	29 721	85 693
Reprises de provisions & transfert de ch.	9 000	5 000
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>91 747</b>	<b>133 411</b>
Charges except° sur op. de gestion	(169 926)	(278 138)
Charges except° sur op. en capital	(982)	(127)
Dotations except° aux amort. & provisions	-	(186 921)
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>(170 908)</b>	<b>(465 186)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(79 161)</b>	<b>(331 775)</b>

## 5.6. NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

### 5.6.1 Rapprochement de la trésorerie du tableau de flux de trésorerie avec le bilan

Le tableau de trésorerie présente pour la période les entrées et sorties de disponibilités et leurs équivalents, classés en activité d'exploitation, d'investissements et de financement.

**La trésorerie comprend :**

- Les valeurs mobilières de placement et autres placements à court terme aisément convertible en disponibilités,
- Les disponibilités bancaires, minorées en valeurs des remises à l'encaissement à la clôture de l'exercice,
- Les soldes bancaires créditeurs, ne faisant pas l'objet d'une confirmation à plus d'un an par un établissement financier.

Montants en €	2024.08	2025.08
Valeurs mobilières de placement	12 720	64 892
Disponibilités	8 169 381	6 653 463
Découverts bancaires	(1 270 876)	(1 693 163)
Valeurs mob. - actions propres	272 070	321 041
Intérêts courus/cptes financ.	-	2 727
Prov.val.mob. - autres titres	(66 677)	(115 557)
<b>Total</b>	<b>7 116 618</b>	<b>5 233 403</b>

### 5.6.2 Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie

	2024.08	2025.08
Décaissement sur coût d'acquisition des titr	(4 917 651)	(3 039 033)
Trésorerie nette des filiales acquises	777 184	578 245
<b>Total</b>	<b>(4 140 467)</b>	<b>(2 460 788)</b>

Le détail des variations de périmètre est présenté dans la note 5.2.6 ci-dessus.

## 5.7. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

### 5.7.1 Impôts différés

Les impôts différés actif et passif s'analysent comme suit :

Montants en €	2024.08	Incidence résultat	Incidence réserves	Δ périmètre	Autres variations	2025.08
Impôts différés actifs	94 559	4 385	-	20 162	(26 113)	92 993
Impôts différés passifs	(76 710)	(6 486)	1 590	(22 760)	26 113	(78 253)
<b>Solde net d'impôt différés</b>	<b>17 849</b>	<b>(2 101)</b>	<b>1 590</b>	<b>(2 598)</b>	<b>-</b>	<b>14 740</b>

Depuis le 31 août 2023, il n'y a plus de déficit reportable activé.

Le montant du déficit reportable non activé sur l'exercice 31 août 2025 s'élève à 1 144k€ soit un impôt correspondant de 286k€.

Les impôts différés actif et passif s'analysent par nature comme suit :

Montants en €	2024.08	Incidence résultat	Incidence réserves	Δ périmètre	Autres variations	2025.08
Frais d'acquisitions sur titres	78 849			8 383		87 232
Différences fiscales temporaires	10 312	(1 685)				8 627
Provisions IFC	64 048	6 070		11 779		81 897
Provisions réglementées	(96 586)	(8 643)				(105 229)
Ecarts d'évaluations	(31 351)	6 890				(24 461)
Subventions d'investissements	(4 641)		1 590			(3 051)
Retraitements du crédit-bail	(2 782)	(4 733)		(22 760)		(30 275)
<b>Solde net d'impôt différés</b>	<b>17 849</b>	<b>(2 101)</b>	<b>1 590</b>	<b>(2 598)</b>	<b>-</b>	<b>14 740</b>

### 5.7.2 Preuve d'impôt

Le tableau de raccordement entre l'impôt théorique et l'impôt consolidé est le suivant au 31 août 2025 :

Montants en €	2025.08
Résultat net de l'ensemble consolidé	(751 558)
Neutralisation de la QP des résultats Stés M.E.E.	-
<b>Résultat net des entreprises intégrées</b>	<b>(751 558)</b>
Impôt sur les résultats	(1) 178 675
Résultat net avant impôts	(930 233)
Impôt théorique au taux en vigueur, 25%	(2) 232 558
<b>Différence d'impôt (1) - (2)</b>	<b>(53 883)</b>

	Bases	Charges	Produits
Reprise des écarts d'acquisition positifs	(25 890)		6 473
Charges non déductibles (hors IS)	120 676	30 169	
QP de frais et charges réintégrées	20 000	5 000	
Retraitements de conso sans ID	319 356		79 839
Déficits non activés	1 145 604	286 401	
Crédit d'impôt et dégrèvements			181 376
<b>Total</b>	<b>321 570</b>	<b>267 687</b>	
<b>Différence nette</b>			<b>(53 883)</b>

## 5.8. AUTRES INFORMATIONS

### 5.8.1 Parties liées

Les dirigeants de la société détiennent des participations dans des SCI qui facturent des loyers et charges locatives aux différentes entités du groupe pour un montant annuel global de 1 182 K€ au 31 août 2025 contre 991 K€ au 31 août 2024.

### 5.8.2 Engagements financiers donnés et reçus

- Caution solidaire reçue de la Banque Populaire à hauteur de 410 K€ au bénéfice de YAMAHA MOTOR et à hauteur de 10k€ au bénéfice de SUZUKI.
- Les avances renouvelables, les crédits stocks et les crédits constructeurs font l'objet de gages sur stocks pour un montant global de 21 653 K€ au 31 août 2025 contre 25 695 K€ au 31 août 2024.
- Le groupe s'est engagé auprès des constructeurs à acheter un volume minimum de 600 véhicules neufs au titre de l'exercice 31 août 2025.
- Nantissement de titres de participation pour un montant de 11 000 K€

- Garantie de passif reçue pour un montant total de 1 104 K€
- Dans le cadre du contrat de la dette structurée, un engagement de ratio financier est prévu. Il est basé sur les comptes consolidés établis au titre de chaque exercice social. Ce ratio n'était pas respecté pour l'exercice 2024, ce qui a conduit le groupe à engager des négociations avec les partenaires bancaires. Un avenant au contrat a été signé le 10 avril 2025 qui a eu pour conséquence une modification des taux d'intérêts appliqués sur la période. Ce taux d'intérêt est révisable chaque année en fonction du ratio calculé.

Au 31 août 2025, le montant de la dette concernée est de 6.4m€ de crédit de croissance externe et 2m€ de crédit renouvelable.

- Les prêts souscrits d'un montant de 1,5 M€ et 2 M€ sont couverts par une garantie au titre du Fonds national de garantie « Fonds Prêt Croissance Relance » à hauteur de 80%.

### 5.8.3 Effectif moyen

L'effectif moyen des entreprises intégrées globalement se décompose comme suit :

Catégories	2024.08	2025.08
Cadres	40	53
Agents de maîtrise et techniciens	27	37
Employés et ouvriers	158	187
<b>Effectif moyen des entités intégrées globalement</b>	<b>225</b>	<b>277</b>

### 5.8.4 Rémunération des organes de direction

La rémunération brute des membres composant l'organe de direction s'élève à 285 K€ au 31 août 2025, elle était de 459 K€ au 31 août 2024.

### 5.8.5 Honoraires des commissaires aux comptes

Montants en k€	Grant Thornton	CERALP	Autres	2025.08	2024.08
Emetteur	42	12		54	58
Filiales intégrées globalement	23	19	97	139	98
<b>Certification des comptes individuels et consolidés</b>	<b>65</b>	<b>31</b>	<b>97</b>	<b>193</b>	<b>156</b>
Emetteur				-	
Filiales intégrées globalement				-	
<b>Services autres que la certification des comptes</b>				-	-
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>	<b>31</b>	<b>97</b>	<b>193</b>	<b>156</b>



hunyvers®

# Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

## Hunyvers

Société anonyme  
au capital de 96 852,55 euros  
19, rue Jules Noriac  
87000 Limoges

## HUNYVERS

**Exercice clos le 31 août 2025**

A l'assemblée générale de la société Hunyvers,

## Grant Thornton

**Commissaire aux comptes**  
29, rue du Pont  
92200 Neuilly-sur-Seine

## Ceralp

**Commissaire aux comptes**  
270, rue Jean Michel Savigny  
69400 Villefranche-sur-Saône

## Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Hunyvers relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## Fondement de l'opinion

### Référence d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note 3. « Immobilisations financières » de l'annexe des comptes annuels. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'inventaire, le cas échéant à revoir l'actualisation des flux futurs de trésorerie attendus et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues, et à nous assurer que la note de l'annexe donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux-comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonsistance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Villefranche-sur-Saône, le 18 décembre 2025

Les commissaires aux comptes

**Grant Thornton**

**Ceralp**

**Membre français de Grant Thornton  
International**

Charlotte Espinet  
Associée

Aurélie Blanc  
Associée



hunyvers®

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

## 1. COMPTES ANNUELS

### 1.1. BILAN ACTIF

	Exercice clos le 31/08/2025			Exercice clos le 31/08/24
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net au 31/08/25	
Capital souscrit - non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits ...	108 894	79 203	29 691	43 54
Fonds commercial	45 746		45 746	45 746
Autres immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	813 331	510 262	303 069	349 930
Autres immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Autres participations	39 194 834		39 194 834	36 160 801
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	190 291		190 291	132 977
Prêts				
Autres	629 283	81 046	548 237	658 459
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)</b>	<b>40 982 378</b>	<b>670 511</b>	<b>40 311 867</b>	<b>37 391 366</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	5 084		5 084	17 357
Créances				
Clients et comptes rattachés	990 957		990 957	344 352
Autres créances	21 395 217	1 636 000	19 759 217	17 820 020
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres	272 070	115 557	156 513	205 393
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	1 260 789		1 260 89	313 611
Charges constatées d'avance	101 043		101 043	39 034
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>24 025 160</b>	<b>1 751 557</b>	<b>22 273 603</b>	<b>18 739 767</b>
<b>CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (III)</b>	<b>122 857</b>		<b>122 857</b>	<b>146 429</b>
<b>PRIMES DE REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS (IV)</b>				
<b>ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION ACTIF (V)</b>				
<b>TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>65 130 396</b>	<b>2 422 068</b>	<b>62 708 327</b>	<b>56 277 561</b>

## 1.2. BILAN PASSIF

		Exercice clos le 31/08/25	Exercice clos le 31/08/24
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		96 853	96 853
Primes d'émission, de fusion, d'apport...		15 695 270	15 695 270
Écarts de réévaluation			
Réserves			
Réserve légale		10 600	10 600
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres		12 950 754	11 604 994
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		1 822 347	1 345 760
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		252 605	218 031
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)</b>		<b>30 828 428</b>	<b>28 971 507</b>
<b>PROVISIONS</b>			
Provisions pour risques		2 856	2 856
Provisions pour charges			
<b>TOTAL PROVISIONS (II)</b>			
<b>DETTES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		14 943 994	17 053 535
Emprunts et dettes financières diverses		15 321 772	9 419 667
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		676 192	448 993
Dettes fiscales et sociales		322 434	247 714
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		612 651	133 289
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL DETTES (III)</b>		<b>31 877 043</b>	<b>27 303 198</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION ET DIFFÉRENCES D'ÉVALUATION PASSIF (IV)</b>			
<b>TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)</b>		<b>62 708 327</b>	<b>56 277 561</b>

### 1.3. RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 1)

	Au 31/08/2025	Au 31/08/2024	Variation	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
Ventes de marchandises	110 903	59 828	51 076	85%
Production vendue de biens				
Production vendue de services	5 432 373	5 419 840	12 533	0%
Montant net du chiffre d'affaires dont à l'exportation	5 543 276	5 479 668	63 608	1%
Production stockée				
Production immobilisée				
Subvention d'exploitation	2 000		2 000	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	282 822	217 321	65 501	30%
Autres produits	10 931	5 008	5 923	118%
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>5 839 029</b>	<b>5 701 997</b>	<b>137 032</b>	<b>2%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
Achats de marchandises	44 028	34 251	9 777	29%
Variation de stock		4 275	(4 275)	-100%
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 189	6 025	(4 836)	-80%
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	3 287 613	3 096 433	191 180	6%
Impôts, taxes et versements assimilés	55 579	61 391	(5 812)	-9%
Salaires et traitements	1 493 509	1 402 213	91 296	7%
Charges sociales	529 680	623 982	(94 302)	-15%
Dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	225 117	193 189	31 928	17%
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges	145	9,258	(9 113)	-98%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>5 636 860</b>	<b>5 431 016</b>	<b>205 844</b>	<b>4%</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>202 169</b>	<b>270 981</b>	<b>(68 812)</b>	<b>-25%</b>
Bénéfice ou perte transférée (III)				
Pertes ou bénéfice transféré (IV)				
<b>TOTAL QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS EN COMMUN (III - IV)</b>				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation	2 000 000	1 500 000	500 000	33%
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	654 420	555 376	99 044	18%
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change		(0)	0	100%
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>2 654 420</b>	<b>2 055 376</b>	<b>599 044</b>	<b>29%</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	787 788	1 044 815	(257 026)	-25%
Intérêts et charges assimilées	1 141 598	793 083	348 515	44%
Différences négatives de change		2	(2)	-100%
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>1 929 387</b>	<b>1 837 900</b>	<b>91 487</b>	<b>5%</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>	<b>725 034</b>	<b>217 476</b>	<b>507 557</b>	<b>233%</b>
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - V + V - VI)</b>	<b>927 203</b>	<b>488 457</b>	<b>438 745</b>	<b>90%</b>

## 1.4. RÉSULTAT DE L'EXERCICE (PARTIE 2)

	Au 31/08/2025	Au 31/08/2024	Variation	
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>				
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion		8	(8)	-100%
Sur opérations en capital	702		702	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	37 928	32 641	5 287	16%
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>38 629</b>	<b>32 649</b>	<b>5 980</b>	<b>18%</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	<b>(38 629)</b>	<b>(32 649)</b>	<b>(5 980)</b>	<b>-18%</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS AUX RÉSULTATS (IX)</b>				
<b>IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (X)</b>	<b>(933 774)</b>	<b>(889 952)</b>	<b>(43 822)</b>	<b>-5%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	<b>8 493 449</b>	<b>7 757 373</b>	<b>736 076</b>	<b>9%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	<b>6 671 102</b>	<b>6 411 613</b>	<b>259 489</b>	<b>4%</b>
<b>BÉNÉFICE OU Perte</b>	<b>1 822 47</b>	<b>1 345 760</b>	<b>476 587</b>	<b>35%</b>

## 2. ANNEXE

### 2.1. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

#### *Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable*

Le 17 décembre 2024, Hunyvers fait l'acquisition des sociétés Atlantic Boats Axess, Ander Nautic et Arcachon Nautic. Ces entités sont spécialistes dans la vente de bateaux sur le bassin d'Arcachon et Biscarrosse. Dans le cadre de cette croissance externe, il a été débloqué 1,5 m€ dans le cadre du contrat de dette structurée souscrit le 21 juillet 2023 pour un montant maximum en principal de 9 m€.

Le 10 avril 2025, Hunyvers a signé un avenant concernant son contrat portant sur la dette structurée. Il encadre le taux d'intérêt et organise l'ajustement à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution du ratio financier.

Une dépréciation complémentaire du compte courant de Caramaps a été constatée pour 686 k€ afin de provisionner le risque des avances réalisées.

#### *Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre*

Néant

#### *Autres éléments significatifs*

Néant

### 2.2. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### 2.2.1. Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31 août 2025 ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (règlement ANC 2020 relatif au PCG).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

#### 2.2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'entreprise pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées, des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Construction 20 à 30 ans
- Agencement, aménagement, installation technique 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriel 3 à 10 ans
- Matériel de bureau et mobilier 10 ans
- Matériel de transport 3 ans
- Matériel informatique 3 ans

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

### 2.2.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement composées des titres de participation, inscrits au bilan à leur coût d'acquisition, diminués des éventuelles dépréciations constituées dès lors que la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire des titres de participation a été déterminée par référence à la quote part de situation nette ou de la valeur d'utilité (ou de la valeur de marché) à laquelle est retiré l'endettement net propre à chaque filiale.

Pour déterminer la valeur d'utilité, la société a projeté les flux futurs de trésorerie qu'elle s'attend à obtenir pour chaque unité génératrice de trésorerie (filiales d'exploitation). Cette valeur d'utilité est déterminée à partir de projections financières couvrant une période de 5 ans. Les flux futurs de trésorerie au-delà de cinq ans sont extrapolés en tenant compte d'un taux de croissance à l'infini. Ce taux de croissance ne doit pas excéder le taux moyen

de croissance à long terme du secteur d'activité. Les flux futurs de trésorerie sont ensuite actualisés par le coût moyen pondéré du capital (WACC) du secteur.

Dans le cadre de la réalisation des tests de valeur, les principales hypothèses opérationnelles utilisées pour déterminer les projections financières couvrant une période de 5 ans sont conformes aux données historiques observées. La valeur terminale est calculée à partir du dernier flux de trésorerie normalisé et du taux de croissance à l'infini.

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital de chaque UGT, il a été retenu à 10% au 31 août 2025, identique au 31 août 2024.

Le taux de croissance à long terme sur la période au-delà de 5 ans est fixé à 2% identique à l'année précédente.

Les autres immobilisations financières qui concernent principalement des dépôts et cautionnements sont évaluées à leur coût d'acquisition.

### 2.2.4. Actions propres

La société Hunyvers a conclu un contrat de liquidité avec CIC Market Solutions qui a pris effet le 21 mars 2022.

La situation à la clôture du contrat de liquidité est enregistrée en Autres titres immobilisés.

Une dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire (cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice) devient inférieure à la valeur comptable.

### 2.2.5. Crédances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2.2.6. Attribution d'actions gratuites

L'attribution d'actions gratuites constituant un élément de rémunération, une provision est comptabilisée en charges de personnel.

Cette provision est établie sur la période pendant laquelle les bénéficiaires rendront ces services (PCG art. 624-12), c'est-à-dire linéairement sur la période d'acquisition des droits (PCG art. 624-14).

La contribution patronale est également provisionnée. Les conditions d'attribution reposent sur une condition de présence et une condition de performance.

La juste valeur de l'attribution gratuite d'action est calculée à partir du cours moyen de bourse sur le dernier mois de l'exercice comptable.

Au 31 août 2025, une provision de 3 K€ a été comptabilisée.

## **2.2.7. Capitaux propres**

Les coûts des opérations en capital directement attribuables à l'émission d'actions nouvelles sont comptabilisées dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

## **2.2.8. Provision pour risques et charges**

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour le groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

## **2.2.9. Dettes financières**

*Les dettes financières sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont principalement constituées de :*

- Dettes souscrites auprès d'établissement de crédit incluant les PGE.
- D'avances permanentes octroyées par les constructeurs et renouvelables tous les 6 ou 12 mois.

Le taux de rémunération est compris entre 4,50% et 7%. Leurs paiements sont conditionnés à l'atteinte d'objectifs de production en réalisation financement. (si des paliers de production financement sont atteints, les avances peuvent être exonérées d'intérêt).

- De découverts bancaires

Les frais financiers relatifs à ces dettes sont enregistrés en charges financières et étalés sur la durée de l'emprunt.

## **2.2.10. Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué des refacturations de loyers, des refacturations de prestations de services et des refacturations des frais de présidence vers les filiales du groupe.

La société HUNYVERS perçoit également les commissions financement complémentaires liées à son intégration au sein du groupement Perspectives.

## **2.2.11. Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## 2.3. IMMOBILISATIONS

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévalu-ation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		
<b>IMMO. INCORP.</b>							
Frais d'établissement et de dév.							
Autres postes d'immo. incorp.	145 819		13 058		4 237	154 640	
<b>TOTAL IMMO. INCORP. (I)</b>	<b>145 819</b>		<b>13 058</b>		<b>4 237</b>	<b>154 640</b>	
<b>IMMO. CORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Instal. générales, agenc. des const.							
Instal. techniques, outillage							
Instal. générales, agenc. divers	162 726		39 943			202 669	
Matériel de transport	222 780		17 108			239 888	
Matériel de bureau, inform., mobilier	460 419		57 701		147 346	370 774	
Emballages récupérables et divers							
Immo. corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<b>TOTAL IMMO. CORP. (II)</b>	<b>845 925</b>		<b>114 752</b>		<b>147 346</b>	<b>813 331</b>	
<b>IMMO. FINANCIERES</b>							
Participations mises en équiv.							
Autres participations	36 160 801		3 034 033			39 194 834	
Autres titres immobilisés	200 000		(0)			200 000	
Prêts et autres immo. financières	619 574				(0)	619 574	
<b>IMMO. FINANCIÈRES (III)</b>	<b>36 980 375</b>		<b>3 034 033</b>		<b>(0)</b>	<b>40 014 408</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>37 972 119</b>		<b>3 161 843</b>		<b>151 583</b>	<b>40 982 378</b>	

Les 3M€ d'augmentation des titres de participation correspondent à l'acquisition des sociétés Atlantic Boats Axess, Arcachon Nautic et Ander Nautic.

## 2.4. AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant des amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux cessions d'actif	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	56 620	25 055	2 472	79 203
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)</b>	<b>56 620</b>	<b>25 055</b>	<b>2 472</b>	<b>79 203</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions				
Inst. techniques, matériel et outillage industriel				
Inst. générales, agencements, aménagements divers	84 114	21 666		105 779
Matériel de transport	100 825	67 980	15 740	153 065
Matériel de bureau et informatique, mobilier	311 057	86 844	146 484	251 417
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)</b>	<b>495 995</b>	<b>176 490</b>	<b>162 223</b>	<b>510 262</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II)</b>	<b>552 615</b>	<b>201 545</b>	<b>164 695</b>	<b>589 465</b>

CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Situations et mouvements de l'exercice			
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler	146 429		23 571	122 858
Primes de remboursement des obligations				
<b>TOTAL CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>	<b>146 429</b>		<b>23 571</b>	<b>122 858</b>

## 2.5. DÉPRÉCIATIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS</b>				
Dépréciation sur immobilisations incorporelles				
Dépréciation sur immobilisations corporelles				
Dépréciation sur titres mis en équivalence				
Dépréciation sur titres de placement				
Dépréciation sur immobilisations financières (1)	28 138	52 908		81 046
Dépréciation sur stocks et en cours				
Dépréciation sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciations (2)	1 016 677	734 880		1 751 557
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 044 815</b>	<b>787 788</b>		<b>1 832 603</b>

(1) Au cours de l'exercice une dépréciation d'un montant de 53K a été constatée sur les actions propres.

(2) Au cours de l'exercice une dépréciation d'un montant de 686K a été constatée sur le compte courant d'associé de Caramaps. Une dépréciation de 49K a été constatée dans le cadre du plan d'actions gratuites.

## 2.6. FONDS COMMERCIAL

Éléments	Valeurs nettes	Durée d'amortissement
Mali TUP Edela Mali non affecté, il est maintenu en fonds commercial	45 746	
<b>TOTAL</b>	<b>45 746</b>	

## 2.7. ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE

Créances	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	619 574		619 283
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	990 957	990 957	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 465	3 465	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 181	5 181	
Impôts sur les bénéfices	400 143	400 143	
Taxe sur la valeur ajoutée	34 546	34 546	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Créances diverses envers l'État et les collectivités publiques			
Groupe et associés	19 810 670	19 810 670	
Débiteurs divers (1)	1 141 213	1 141 213	
Charges constatées d'avance	101 043	101 043	
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>	<b>23 106 791</b>	<b>22 487 217</b>	<b>619 283</b>

(1) les débiteurs divers concernent

Fournisseurs débiteurs : 214957€ + SCI : 91374€ + créances sur titres 10000€ + Avoirs à recevoir 58154€

Produits à recevoir liés aux remises et commissions : 766666€

## 2.8. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	
				Brute	Nette					
PERSPECTIVES (1)	19 490 €	14 390 €	23,85%	5 931 €	5 931 €	0 €	246 037 €	6 507 €		
CARAVANNING LIMOUSIN	45 600 €	1 083 342 €	100%	1 026 000 €	1 026 000 €		7 602 713 €	134 277 €	400 000 €	
DEUX SEVRES LOISIRS	76 225 €	446 497 €	100%	189 089 €	189 089 €	611 970 €	7 887 410 €	215 876 €		
NIORT EVASION	250 000 €	2 456 915 €	100%	8 727 402 €	8 727 402 €		19 684 350 €	1 127 077 €	1 000 000 €	
BOURGES EVASION	158 355 €	960 155 €	100%	661 570 €	661 570 €	24 250 €	5 579 965 €	44 161 €		
SOLYNE	53 366 €	1 354 801 €	100%	532 370 €	532 370 €		5 710 311 €	216 985 €		
CARAMAPS	350 000 €	-671 568 €	100%	375 100 €	375 100 €	1 606 649 €	89 734 €	-594 619 €		
CARAVANNING NAULIN	869 500 €	838 929 €	100%	760 000 €	760 000 €	375 486 €	6 948 875 €	5 674 €		
RAVINALLA	50 000 €	1 254 197 €	100%	50 000 €	50 000 €		7 441 402 €	191 343 €		
NEOS	8 000 €	610 145 €	100%	1 €	1 €	1 184 825 €	5 241 115 €	-56 678 €		
GROUPE NAUTIC	100 000 €	261 383 €	100%	116 401 €	116 401 €	1 754 811 €	2 638 964 €	-596 322 €		
BOURGES CARAVANES	344 000 €	2 499 292 €	100%	2 592 121 €	2 592 121 €		8 409 615 €	157 252 €	200 000 €	
BOUTIC AUTO	1 200 000 €	1 878 675 €	100%	5 246 871 €	5 246 871 €	4 025 182 €	13 993 014 €	-1 813 805 €		
SUBLET	38 112 €	143 381 €	100%	2 942 172 €	2 942 172 €	2 493 100 €	10 419 918 €	63 479 €		
MARTIN CARAVANES	8 000 €	2 538 751 €	100%	3 817 575 €	3 817 575 €		8 605 918 €	416 309 €	400 000 €	
CASSEGRAIN	137 500 €	1 900 841 €	100%	2 181 712 €	2 181 712 €		8 093 550 €	104 065 €		
MPS	15 400 €	1 282 947 €	100%	2 018 810 €	2 018 810 €	1 005 730 €	5 070 048 €	-77 802 €		
LBC NAUTIC	3 000 000 €	1 491 493 €	100%	4 771 565 €	4 771 565 €	1 251 222 €	374 893 €	-38 597 €		
PNEUMARINE	7 623 €	-32 779 €	100%	146 086 €	146 086 €	164 227 €	675 479 €	-134 471 €		
ATLANTIC BOATS AXESS	23 500 €	2 350 €	100%	505 588 €	505 588 €	57 219 €	1 002 300 €	-88 922 €		
ANDER NAUTIC	37 125 €	4 904 €	100%	1 011 681 €	1 011 681 €	112 141 €	2 059 467 €	2 408 €		
ARCACHON NAUTIC	53 650 €	188 715 €	100%	1 516 764 €	1 516 764 €		4 567 189 €	-133 074 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 845 446 €</b>	<b>20 507 756 €</b>		<b>39 194 808 €</b>	<b>39 194 808 €</b>		<b>14 666 811 €</b>	<b>132 342 267 €</b>	<b>-848 877 €</b>	<b>2 000 000 €</b>

(1) Données de l'exercice 2023-2024

	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation légale
		Réévaluation	Acquisitions	Virements de poste à poste	Cessions et mises hors service		
<i>Titres PERSPECTIVES</i>	5 931 €					5 931 €	
<i>Titres CARAVANING LIMOUSIN</i>	1 026 000 €					1 026 000 €	
<i>Titres DEUX SEVRES LOISIRS</i>	189 089 €					189 089 €	
<i>Titres NIORT EVASION</i>	8 727 402 €					8 727 402 €	
<i>Titres BOURGES EVASION</i>	661 570 €					661 570 €	
<i>Titres SOLYNE</i>	532 370 €					532 370 €	
<i>Titres CARAMAPS</i>	375 100 €					375 100 €	
<i>Titres CARAVANING NAULIN</i>	760 000 €					760 000 €	
<i>Titres RAVINALLA</i>	50 000 €					50 000 €	
<i>Titres NEOS</i>	1 €					1 €	
<i>Titres GROUPE NAUTIC</i>	116 401 €					116 401 €	
<i>Titres BOURGES CARAVANES</i>	2 592 121 €					2 592 121 €	
<i>Titres BOUTIC AUTO</i>	5 246 871 €					5 246 871 €	
<i>Titres SUBLET</i>	2 942 172 €					2 942 172 €	
<i>Titres MARTIN CARAVANES</i>	3 817 575 €					3 817 575 €	
<i>Titres CASSEGRAIN</i>	2 181 712 €					2 181 712 €	
<i>Titres MPS</i>	2 018 810 €					2 018 810 €	
<i>Titres LBC NAUTIC</i>	4 771 565 €					4 771 565 €	
<i>Titres PNEUMARINE</i>	146 086 €					146 086 €	
<i>Titres ATLANTIC BOATS AXESS</i>		505 588 €				505 588 €	
<i>Titres ANDER NAUTIC</i>		1 011 681 €				1 011 681 €	
<i>Titres ARCACHON NAUTIC</i>		1 516 764 €				1 516 764 €	
<b>TOTAL</b>	<b>36 160 776 €</b>	<b>3 034 033 €</b>				<b>39 194 808 €</b>	

## 2.9. CAPITAL SOCIAL

	Nombre de titres			Valeur nominale
	À la clôture de l'exercice	Créés pendant	Remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 874 102			0,025
Actions amorties				
Actions à dividende prioritaire sans droit de vote				
Actions préférentielles				
Parts sociales				
Certificats d'investissements				

## 2.10. VARIATION CAPITAUX PROPRES

Hors provisions réglementées

	Capitaux propres en début d'exercice	Affectation en réserves	Résultat 31082025	Augmentation de capital	Capitaux propres fin de période
Capital	96 853				96 853
Réserves Légale	10 600				10 600
Primes émission	15 695 270				15 695 270
Réserves Autres	11 604 994	1 345 760			12 950 754
Report à nouveau					
Résultat	1 345 760	-1 345 760	1 822 347		1 822 347
	28 753 477		1 822 347		30 575 824

## 2.11. PROVISIONS

	Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé à la clôture de l'exercice
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				
Provisions pour reconstitution des gisements pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	218 031	34 574		252 605
dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour implantation à l'étranger (avant 1/1/92)				
Provisions pour implantation à l'étranger (après 1/1/92)				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	218 031	34 574		252 605
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes et charges				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	2 856			2 856
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	2 856			2 856

## 2.12. ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE

Dettes	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	23 691	23 691		
Emprunts et dettes à plus de 1 an à l'origine	14 920 303	3 670 303	9 904 000	1 346 000
Emprunts et dettes financières divers	2 365 000	2 365 000		
Fournisseurs et comptes rattachés	676 192	676 192		
Personnel et comptes rattachés	149 851	149 851		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	117 010	117 010		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	39 705	39 705		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	15 868	15 868		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	12 956 772	12 956 772		
Autres dettes	612 651	612 651		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>31 877 043</b>	<b>20 627 043</b>	<b>9 904 000</b>	<b>1 346 000</b>

*Emprunt souscrits au cours de l'exercice 1 500 000*

*Emprunts remboursés au cours de l'exercice (3 544 693)*

## 2.13. VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total au 31/08/2025	Total au 31/08/2024
Refacturation des loyers	1 016 449		1 016 449	907 719
Rémunération présidence	863 000		863 000	1 276 000
Rémunération prestations	2 800 207		2 800 207	2 386 115
Autres produits	863 620		863 620	909 834
<b>TOTAL</b>	<b>5 543 276</b>		<b>5 543 276</b>	<b>5 479 668</b>

## Résultat financier

	31/08/2025	31/08/2024
Produits Financiers	2 654 420	2 055 376
Charges Financières	(1 929 387)	(1 837 900)
<b>Résultat Financier</b>	<b>725 033</b>	<b>217 476</b>

Le résultat financier 2025 est essentiellement constitué d'une distribution de dividendes de 2 000 000 euros

Les charges financières 2025 sont constituées essentiellement d'une dépréciation sur compte courant de 686 000 euros et de charges financières liées aux emprunts et au portage de stock.

Le résultat financier 2024 était essentiellement constitué d'une distribution de dividendes de 1 500 000 euros, d'une dépréciation de compte courant de 950 000 euros et de charges financières liées aux emprunts et au portage de stock.

## Résultat exceptionnel

	31/08/2025	31/08/2024
Produits Exceptionnels		
Charges exceptionnelles	(38 629)	(32 649)
<b>Résultat Exceptionnel</b>	<b>(38 629)</b>	<b>(32 649)</b>

## 2.14. ENGAGEMENTS FINANCIERS

Nature de l'engagement	Montant de l'engagement restant à la clôture de l'exercice
Contrat(s) de crédit-bail	
Retraites et indemnités assimilées	
Créances de l'actif immobilisé	
Suretés reçues	
Suretés données	
Effets de commerce escomptés non échus cessions de créances Daily, affacturage	

## 2.15. AUTRES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

Opérations non inscrites au bilan (détail par nature)	Objectif commercial (description de l'objectif commercial)
Contrats de location de longue durée	
Fournisseurs et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	

Nantissement des titres de participations pour un montant de 11 000 k€

## 2.16. GARANTIES ACTIFS ET PASSIFS DANS LE CADRES DES ACQUISITIONS

Les garanties reçues en cours dans le cadre des dernières acquisitions représentent à la clôture 1 104 k€.

## 2.17. ENGAGEMENTS FINANCIERS DE PRETS

Les prêts souscrits d'un montant de 1,5M€ et 2M€ sont couverts par une garantie au titre du Fonds national de garantie «Fonds Prêt Croissance Relance» à hauteur de 80%.

Dans le cadre du contrat de la dette structurée, et suite à l'avenant signé en date du 10 avril 2025, un engagement de ratio financier est prévu et conditionne notre taux d'intérêt.

Si le ratio est inférieur à 2,5, l'application du taux est plus favorable.

Si le ratio est supérieur à 2,5, l'application du taux est moins favorable.

Au 31/08/2025, le ratio est supérieur à 2,5.

## 2.18. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montants
Charges d'exploitation	101 043 €
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
<b>TOTAL CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	<b>101 043 €</b>

## 2.19. CHARGES À PAYER

	Montants
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	561
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	200 968
Dettes fiscales et sociales	99 319
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	457
<b>TOTAL CHARGES À PAYER</b>	<b>301 305</b>

## 2.20. PRODUITS À RECEVOIR

	Montants
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	703 683
Autres créances	771 846
Disponibilités	
<b>TOTAL PRODUITS À RECEVOIR</b>	<b>1 475 529</b>

## 3. AUTRES INFORMATIONS

### 3.1. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

### 3.2. REMUNERATION ORGANES DE DIRECTION

La rémunération brute des membres composant l'organe de direction s'élève à 285k€ au 31 août 2025, elle était de 459k€ au 31 août 2024.

### 3.3. EFFECTIFS

La société HUNYVERS compte 11,08 cadres, 4,68 agents de maîtrise et 9,35 employés.

L'effectif moyen est de 27,11 personnes sur l'année 2025.

### 3.4. PARTIES LIEES

Les dirigeants de la société détiennent des participations dans des SCI qui facturent des loyers et charges locatives à la société Hunyvers pour un montant annuel global de 1 182K€ en 2025 et 991K€ en 2024.

### 3.5. SOCIETES INTEGREGES FISCALEMENT

*Les sociétés intégrées fiscalement sont les suivantes,*

- Caravaning Limousin Report déficits néant
- Deux Sèvres Loisirs Report déficits néant
- Niort Evasion Report déficits néant
- Bourges Evasion Report déficits néant
- Solyne Report déficits néant
- Caravaning Naulin Report déficits néant
- Ravinalla Report déficits néant
- Neos Report déficits 63 984€
- Caramaps Report déficits 1 886 741€
- Hunyvers Report déficits néant
- Bourges Caravanes Report déficits néant
- Boutic auto Report déficits 2 819 253€
- CC71 Report déficits néant
- Groupe Nautic Report déficits 1 007 431€
- Hunyvers Clermont Report déficits néant
- Hunyvers Sublet Report déficits 687 744€
- Marine Plaisance Services Report déficits 240 184€
- Cassegrain Report déficits néant
- LBC Nautic Report déficits 1 155 805€
- LBC Charter Report déficits 411 078€
- LBC Distribution Report déficits 607 695€
- Pneumarine Services Report déficits 275 941€

### 3.6. CONSOLIDATION

La société est la société mère du groupe Hunyvers qui établit des comptes consolidés.



hunyvers®

# RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

## 1. RÉFÉRENTIEL À UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Il est rappelé que bien qu'elle ne soit pas soumise à l'obligation légale de se référer à un Code de gouvernement d'entreprise, la Société a volontairement choisi d'adhérer au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext en tant que code de référence dans le cadre l'admission de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris en mars 2022. Ce code est disponible notamment sur le site de Middlenext (<https://www.middlenext.com>).

La Société se conforme à certaines des recommandations du Code Middlenext.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlenext dans son édition de septembre 2021.

Recommandation du Code Middlenext	Appliquée	Non appliquée
<b>I. Le pouvoir de « surveillance »</b>		
R1: Déontologie des membres du conseil	X	
R2: Conflits d'intérêts	X	
R3: Composition du conseil - Présence de membres indépendants	X	
R4: Information des membres du conseil	X	
R5 : Formation des membres du conseil		X <sup>(1)</sup>
R6: Organisation des réunions du conseil et des comités	X	
R7: Mise en place de comités	X <sup>(2)</sup>	
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé RSE		X <sup>(3)</sup>
R9: Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X <sup>(4)</sup>	
R10: Choix de chaque administrateur	X	
R11: Durée des mandats des membres du conseil		X <sup>(5)</sup>
R12: Rémunération de l'administrateur	X	
R13: Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil		X <sup>(6)</sup>
R14: Relation avec les « actionnaires »		X <sup>(7)</sup>
<b>II. Le pouvoir exécutif</b>		
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise		X <sup>(8)</sup>
R16: Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux		X <sup>(9)</sup>
R17: Préparation de la succession des dirigeants		X <sup>(10)</sup>
R18: Cumul contrat de travail et mandat social	X	
R19: Indemnités de départ	X <sup>(11)</sup>	
R20: Régimes de retraites supplémentaires	X <sup>(12)</sup>	
R21: Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R22: Revue des points de vigilances	X <sup>(13)</sup>	

(1) Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place de formation de ses administrateurs  
(2) Compte tenu de sa taille, le Conseil d'administration a décidé, connaissance prise de la R7 du Code Middlenext de ne pas constituer de comité spécialisé (étant rappelé que les dispositions des articles L. 821-67 et suivants du Code de commerce concernant le comité d'audit ne sont pas applicables aux sociétés cotées sur Euronext Growth)

(3) Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place un Comité RSE.

(4) Le règlement intérieur du Conseil d'administration a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 décembre 2024. Il est disponible sur le site internet de la Société : [www.hunyvers.com](http://www.hunyvers.com).

(5) Compte tenu de la taille de la Société la Société ne souhaite pas appliquer la règle d'échelonnement de la durée des mandats des administrateurs. Elle applique néanmoins les autres éléments de la Recommandation R11 : (i) adaptation de la durée des mandats aux spécificités de l'entreprise et (ii) mention de la durée des mandats dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

(6) Le conseil d'administration du 10 décembre 2025 a procédé à l'évaluation des travaux du conseil.

(7) Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place de mesure spécifiques dans ses relations avec les actionnaires autres que celles lui permettant de respecter ses obligations d'information.

(8) Compte tenu de sa taille, la Société n'envisage pas de mettre en place une politique spécifique de diversité et d'équité bien que ce sujet sera suivi régulièrement.

(9) Le Conseil d'administration entend s'attacher au respect des principes généraux de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Toutefois, la Société n'étant pas soumise à l'obligation légale de publier un ratio d'équité, elle n'entend pas communiquer un ratio calculé par rapport au SMIC comme le recommande le Code Middlenext.

(10) Les membres de la direction générale étant jeunes, la préparation de la succession n'est pas une priorité dans l'immédiat. Par ailleurs, la Société ayant deux dirigeants mandataires sociaux, elle serait en mesure de faire face à la vacance imprévue de l'un d'entre eux.

(11) Sans objet.

(12) Sans objet.

(13) Le Conseil d'administration a revu les points de vigilance du Code Middlenext lors de sa séance du 10 décembre 2025

## 2. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 AOÛT 2025 - EXPÉRIENCES, MANDATS ET AUTRES FONCTIONS EXERCÉES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU COURS DE L'EXERCICE 2024-2025 (À LA CONNAISSANCE DE LA SOCIÉTÉ)

Au 31 août 2025, le Conseil d'Administration est composé de sept membres dont trois administrateurs indépendants, présentés dans les tableaux ci-après.

Nom Prénom	Titre ou fonction dans la société	Age	Administrateur indépendant	Année première nomination	Echéance du mandat	Références et Activités professionnelles au cours des 5 dernière années	Expérience et expertise apportées
Julien Toumieux	Président Directeur Général	48 ans	Non	27/01/2022	AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Président Directeur Général Hunyvers</li> <li>Gérant de SCI</li> </ul>	Plus de 15 années d'expérience dans le marché du VDL
Delphine Bex	Directrice Général Déléguée	53 ans	Non	27/01/2022	AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directrice Générale Déléguée Hunyvers</li> </ul>	Expert en consolidation, acquisitions et missions d'audit
Florence Borjeix	Directrice Administrati ve et Financière	41 ans	Non	27/01/2022	AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directrice Administrative et Financière Hunyvers</li> </ul>	Expérience en comptabilité, contrôle de gestion, suivi des prévisionnels
Olivier Nachba	Néant	50 ans	Oui	27/01/2022	AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	<ul style="list-style-type: none"> <li>Deputy CTO chez JD Sports Fashion 2024 – aujourd'hui</li> <li>Pulpr CEO &amp; Founder 2021 – 2024</li> <li>Chief Information/Innov ation Officer ALTAVIA 2019 – 2021</li> </ul>	Serial- entrepreneur et membre du Comex d'Oyez
Christian Lou	Néant	61 ans	Oui	02/02/2022	AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur Général des Opérations Groupe Feu Vert 2018- aujourd'hui</li> <li>Fondateur Christian Lou</li> </ul>	Expérience du Retail (Expériences chez Auchan, Darty, Fnac, Feu Vert...)

					de l'exercice écoulé	Consulting 2017- aujourd'hui	
Alexis Mons	Néant	57 ans	Oui	02/02/2022	AG à tenir dans l'année 2026 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Senior Contract Negotiator EPAM Systems 2024 – aujourd'hui</li> <li>• General Manager Emakina.fr 1022 – aujourd'hui</li> <li>• Président CPREFP Nouvelle Aquitaine OPCO Atlas 2017- aujourd'hui</li> <li>• Président d'ALIPTIC 2015 – 2025</li> </ul>	Passionné du numérique
Charles Toumieux	Directeur des opérations	52 ans	Non	09/02/2024	AG à tenir dans l'année 2028 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Directeur des opérations d'Hunyvers</li> </ul>	Expert en développement commercial dans des grands groupes, + de 10 ans d'expérience dans le VDL

Conformément au Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise (recommandation R3), les critères permettant de qualifier d'indépendant un membre du Conseil d'administration sont les suivants.

Critères d'indépendance définis par le code MiddleNext					
Analyste de la société	Ne pas avoir été au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe	Ne pas avoir été au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaire significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, ect)	Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	Ne pas avoir été au cours des six dernières années commissaire aux comptes de la société
Julien Toumieux	X	X	X	X	✓
Delphine Bex	X	X	X	X	✓
Florence Borjeix	X	X	✓	✓	✓
Charles Toumieux	X	X	✓	X	✓
Olivier Nachba	✓	✓	✓	✓	✓
Christian Lou	✓	✓	✓	✓	✓
Alexis Mons	✓	✓	✓	✓	✓

Ainsi que le recommande la R3 du Code MiddleNext, le Conseil d'administration, a examiné lors de sa réunion en date du 10 décembre 2025 la situation de ses membres au regard de leur indépendance, sur la base des critères recommandés par le Code MiddleNext et a considéré que, parmi ses membres, Messieurs Olivier Nachba, Christian Lou et Alexis Mons pouvaient être qualifiés d'administrateurs indépendants.

Il est précisé que Monsieur Charles TOUMIEUX (administrateur) est le frère de Monsieur Julien TOUMIEUX (Président Directeur Général).

Le Conseil d'administration est composé de deux femmes sur sept membres.

Il est rappelé que les statuts de la Société prévoient que le conseil d'administration peut nommer des censeurs,

personnes physiques ou morales, choisies ou non parmi les actionnaires, qui ont pour seule fonction d'assister aux séances du conseil d'administration avec voix consultative. Le nombre des censeurs ne peut excéder cinq. La durée de leurs fonctions est de 4 ans, expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Ils sont rééligibles, peuvent être révoqués à tout moment par décision du conseil d'administration et peuvent recevoir une rémunération dont le montant est fixé par l'assemblée générale ordinaire et est maintenu jusqu'à nouvelle décision.

Au 31 août 2025, aucun censeur n'a été nommé par le conseil d'administration.

## Informations sur les mandats et fonctions exercés durant l'exercice :

### • Julien TOUMIEUX – Président Directeur Général

- Administrateur de Perspective SAS ;
- Gérant des SCI : Maes, Jeddah, Turritopsis Nutricula, Antilia, Jules Guesde, Parking de Lambersart, Victoire, Fives, Madringhem, Garages, Arts, Angle, Perenchies, Gambetta, Sudinvest, Robitums, Aquitaine, Sud Immobilière, Labatoum, Caroubiers, Garys, Canis Majoris, Yanacocha, K2, Kerepakupai, Lilypad, Robi2toums, Dhexy, Pousses, Bopuy
- Président de Rinconada et d'Hauyantepuy

### • Delphine BEX – Directeur Général Délégué,

- Présidente de HunyDB
- Directeur Général d'Hauyantepuy

### • Florence BORJEIX – Administrateur

- Responsable administratif et financier d'Hunyvers

### • Olivier NACHBA – Administrateur indépendant

- Fondateur & CEO Deep Sourcing
- Founder & CEO AILTON
- Deputy CTO JD Sports Fashion

### • Christian LOU – Administrateur indépendant

- Directeur Général des opérations Groupe Feu Vert

### • Alexis MONS – Administrateur indépendant

- General Manager Emakina
- Président CPREFP Nouvelle Aquitaine OPCO Atlas
- Senior Contract Negotiator EPAM Systems

### • Charles TOUMIEUX – Administrateur

- Directeur des opérations d'Hunyvers

## 3. FRÉQUENCE DES RÉUNIONS ET TAUX DE PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois entre le 1er septembre 2024 et jusqu'au 31 août 2025 (date de clôture du dernier exercice) avec un taux de présence des administrateurs de 100%.

Le dernier conseil d'administration de l'exercice 2024/2025 s'est tenu le 17 juin 2025.

## 4. MODALITÉ D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale de la Société est assurée par Monsieur Julien Toumieux, nommé par le Conseil d'administration du 27 janvier 2022 qui a choisi, compte tenu de la taille de la Société et de son stade de développement commercial actuel, de ne pas dissocier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Conformément à la loi et aux dispositions l'article 13.5 des statuts, le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Conformément à la loi et aux dispositions de l'article 15 des statuts, le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le Conseil d'administration du 27 janvier 2022 a nommé Madame Delphine BEX en qualité de Directeur Général Délégué. Conformément aux dispositions du Code de commerce, le Directeur Général Délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général.

## 5. CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ET CONVENTIONS CONCLUES AVEC DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

### Conventions réglementées à soumettre à l'approbation et/ou à la ratification de la prochaine Assemblée Générale

Néant

### Conventions autorisées préalablement par le Conseil d'administration et approuvées par l'Assemblée Générale

La société Hunyvers a conclu des conventions avec des parties liées qui sont listées ci-dessous.

*- Facturation de loyers au titre de la signature de plusieurs baux commerciaux conclus ou à conclure entre la société Hunyvers et la SCI Pousses*

• **Personnes concernées** : Monsieur Julien Toumieux et Madame Delphine Bex.

• **Nature** : La société Hunyvers supporte les loyers et les charges locatives facturés par la société SCI Pousses détentrice de baux commerciaux afférents aux immeubles dans lesquels certaines filiales du groupe Hunyvers exploitent leur activité, dans laquelle Monsieur Julien Toumieux et Madame Delphine Bex sont associés. Lors du conseil d'administration du 21 décembre 2023, il a été ratifié a posteriori la signature le 21 septembre 2023 d'un bail commercial par la société Hunyvers auprès de la SCI Pousses afférente à l'immeuble dans lequel la société Groupe Nautic exploite ses activités (site de Gujan). Il a également été autorisé à cette même date la conclusion à venir de baux commerciaux entre la société Hunyvers et la SCI Pousses afférents aux locaux dans lesquels les sociétés Groupe Nautic (site de Biscarrosse), Bourges Caravanes et Caravanes Cassegrain exploitent leurs activités.

Ces conventions ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 14 février 2025.

• **Modalités de facturation :** Les baux sont consentis moyennant un montant de loyer fixe facturé mensuellement d'avance. Le loyer annuel est revu automatiquement par un mécanisme d'indexation annuelle, fondé sur l'évolution de l'indice national des loyers commerciaux (I.L.C.) publié trimestriellement. Le loyer est stipulé net de toutes charges, taxes, impôts, redevances et dépenses pour le bailleur à la seule exception des dépenses qui par leur nature ne sont imputables qu'au bailleur.

• **Montants :** Le montant total des charges de loyers et des charges locatives que supporterait la société Hunyvers au titre d'un exercice social de 12 mois s'élèverait et serait facturé par la SCI Pousses de la façon suivante :

- **Groupe Nautic** (site de Gujan) : loyer annuel de 156 K€ et charges locatives de 11 K€ ;
- **Caravane Cassegrain** : loyer annuel de 169 K€ et charges locatives de 16 K€ ;
- **Groupe Nautic** (site de Biscarrosse) : loyer annuel estimé de 120 K€ et charges locatives de 11 K€ ;
- **Bourges Caravanes** : loyer annuel estimé de 207 K€ et charges locatives de 28 K€.

#### ***- Facturation de loyers au titre de baux commerciaux***

• **Personnes concernées :** Monsieur Julien Toumieux et Madame Delphine Bex

• **Nature :** La société Hunyvers supporte les loyers et les charges locatives facturés par des sociétés détentrices de baux commerciaux, afférents aux immeubles dans lesquels les filiales du groupe Hunyvers exploitent leur activité, dans lesquelles Monsieur Julien Toumieux et Madame Delphine Bex sont associés.

• **Modalités de facturation :** Les baux sont consentis moyennant un montant de loyers fixe facturé trimestriellement d'avance. Le loyer annuel est revu automatiquement par un mécanisme d'indexation annuelle, fondé sur l'évolution, de l'indice national des loyers commerciaux (I.L.C.) publié trimestriellement. Le loyer est stipulé net de toutes charges, taxes, impôts, redevances et dépenses pour le bailleur à la seule exception des dépenses qui par leur nature ne sont imputables qu'au bailleur.

• **Montants :** Le montant total des charges de loyers et des charges locatives supportées par la société Hunyvers au titre de l'exercice clos le 31 août 2025 s'élève respectivement à 1 016 K€ et 176 K€ et est facturé par les sociétés suivantes :

• Nom de la SCI et % de détention des mandataires sociaux Loyer Charges locatives

• **SCI JEDDAH** (Julien Toumieux 75% / Delphine Bex 25%)  
134 K€ / 4 K€

• **SCI YANACOCHA** (Julien Toumieux 25% / Delphine Bex

25%) 114 K€ / 62 K€

- **SCI CANIS** (Julien Toumieux 25% / Delphine Bex 25%)  
134 K€ / 42 K€
- **SCI TURRITOPSIS NUTRICULA** (Julien Toumieux 20% / Delphine Bex 13%) 101 K€ / 12 K€
- **SCI ANTILIA** (Julien Toumieux 40% / Delphine Bex 25%)  
134 K€ / 9 K€
- **SCI LILYPAD** (Julien Toumieux 40% / Delphine Bex 25%)  
67 K€ / 15 K€
- **SCI POUSSE** (Julien Toumieux 50% / Delphine Bex 25%)  
332 K€ / 32 K€

Les transactions avec les parties liées se limitent aux loyers et charges locatives qui y sont rattachées.

Elles sont conclues à des conditions normales de marché. Les loyers afférents aux SCI détenues par les dirigeants représentent 1,7% du chiffre d'affaires des entités concernées et ne sont donc pas significatifs et ne présente pas de risque du fait du contrôle des SCI par les dirigeants d'Hunyvers.

A titre informatif il est précisé que les charges de loyers sans lien avec les dirigeants représentent 2,17% du chiffre d'affaires des entités concernées.

L'ensemble de ces locations suivent le régime des conventions réglementées.

Les actifs concernés par les conventions avec des parties liées ci-dessus sont tous du même type, ils sont constitués d'un terrain sur lequel est édifié un bâtiment. La partie terrain a comme vocation de servir de parking client, lieux de stockage des véhicules neufs et occasions à vendre, lieux de stockage des véhicules en réparation et préparation.

La partie bâtiment dispose systématiquement d'espace de bureaux, magasin et atelier.

Lorsqu'il réalise une acquisition le Groupe ne reprend jamais les terrains et bâtiments.

Pour l'ensemble des acquisitions réalisées par le Groupe depuis sa création ces derniers étaient hors du périmètre des acquisitions, Hunyvers ne rachetant que les concessions. Lorsque cela est possible les dirigeants du Groupe privilégièrent l'acquisition des murs et bâtiments pour leurs comptes personnels et les domicilient dans une SCI qui loue alors ces terrains et bâtiment à la filiale acquise à des conditions de marché. Lorsque le propriétaire ne souhaite pas vendre ou que la cession à une SCI détenue en partie par les dirigeants du Groupe serait de nature à avoir un impact négatif sur le loyer à payer par la filiale, cette dernière reste locataire du propriétaire original. La dernière reste locataire du propriétaire original.

## 6. CONFLITS D'INTÉRÊTS

Le Règlement intérieur du Conseil d'administration précise que l'administrateur organise ses affaires personnelles et professionnelles de manière à éviter tout conflit d'intérêts permanents pouvant compromettre l'exercice normal de ses fonctions d'administrateur.

De cette manière, pendant toute la durée de son mandat, chaque membre du Conseil s'interdit d'exercer une quelconque fonction dans une entreprise concurrente de la société HUNYVERS et des sociétés qu'elle contrôle et dont il résulterait un conflit d'intérêt permanent. Dans ce cadre, il informe le conseil dès l'acceptation d'un nouveau mandat dans une société ou de l'évolution de ses affaires personnelles ou professionnelles le mettant en situation de conflit d'intérêts permanent.

Les membres du Conseil s'engagent à déclarer, avant chaque réunion du Conseil en fonction de l'ordre du jour, leurs éventuels conflits d'intérêts et à s'interdire de participer aux délibérations et au vote de sujet sur lequel ils seraient dans cette situation.

L'administrateur représente l'ensemble des actionnaires et doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt de la société correspondant à l'intérêt commun des actionnaires.

Dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, ***l'administrateur concerné doit :***

- en informer dès qu'il en a connaissance le conseil, en délivrant un exposé clair des motifs, le cas échéant pour que le Conseil en débatte. Cette obligation d'information devra le cas échéant être effectuée par les candidats aux fonctions d'administrateur, préalablement à leur nomination.
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra
  - soit s'abstenir de participer au vote et aux débats de la délibération correspondante (sortir de la salle),
  - soit ne pas assister aux réunions du conseil d'administration durant la période pendant laquelle il se trouvera en situation de conflit d'intérêts,
  - soit démissionner de ses fonctions d'administrateur.

A défaut de respecter ces règles de déclaration, d'abstention, voire de retrait, la responsabilité de l'administrateur pourrait être engagée.

En outre, le Président du conseil d'administration ne sera pas tenu de transmettre au(x) administrateur(s) dont il a des motifs sérieux de penser qu'ils sont en situation de conflit d'intérêts des informations ou documents afférents au sujet conflictuel, et informera le conseil d'administration de cette absence de transmission.

Une fois par an, le conseil applique la procédure suivante de révélation et de suivi des conflits d'intérêts : A l'occasion du Conseil arrêtant le rapport sur le gouvernement d'entreprise, il sera demandé à chaque administrateur de révéler et de mettre à jour les éventuels conflits d'intérêts qu'il identifie et il sera proposé au Conseil de passer en revue ces différents conflits d'intérêts connus.

Chaque administrateur fait part, le cas échéant de l'évolution de sa situation. Il sera consigné dans les procès-verbaux du Conseil d'Administration toutes les décisions relatives à des conflits d'intérêts visant un ou plusieurs administrateurs.

Au cours du Conseil d'administration du 10 décembre 2025 le Conseil a passé en revue les différents conflits d'intérêts connus après avoir demandé à chaque administrateur de révéler et de mettre à jour les éventuels conflits d'intérêts qu'il identifie.

À la connaissance de la société, il n'existe pas à la connaissance de la Société de conflits d'intérêts avérés entre les devoirs de chacun des membres des organes de direction ou de surveillance en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

En outre, il est indiqué que conformément à la recommandation R2 du Code Middlenext, aucun service autre que la certification des comptes et des informations en matière de durabilité (SACC) n'a été confié aux Commissaires aux comptes de la société.

## 7. CONTRAT DE TRAVAIL ET RÉGIMES DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRES DES MANDATAIRES DIRIGEANTS

Il est précisé qu'aucun dirigeant mandataire social de la Société n'est lié à la société par un contrat de travail.

En outre, aucun régime de retraite à cotisations définies n'a été mis en place au bénéfice d'un mandataire dirigeant.

## 8. TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET DE LEUR UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE

Les délégations et autorisations en matière d'augmentation de capital dont dispose le Conseil d'Administration au 31 août 2025 sont rappelées dans le tableau ci-dessous :

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'Assemblée	Date d'expiration	Plafond	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31/08/2025	Montant résiduel au 31/08/2025
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes <sup>(1)</sup>	09/02/2024	08/04/2026	8 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 8 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (DPS) <sup>(1)</sup>	09/02/2024	08/04/2026	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 50 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 50 000 euros
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public <sup>(1)</sup>	09/02/2024	08/04/2026	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros (montant s'imputant sur le plafond global <sup>(2)</sup> )	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros (montants s'imputant sur le plafond global <sup>(2)</sup> )
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé <sup>(1)</sup>	09/02/2024	08/04/2026	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros / 20% du capital par an (montant s'imputant sur le plafond global <sup>(2)</sup> )	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros / 20% du capital par an (montant s'imputant sur le plafond global <sup>(2)</sup> )

Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit d'une ou plusieurs personnes nommément désignées	14/02/2025	13/08/2026	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000€ montant s'imputant sur le plafond global <sup>(2)</sup> )		Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000€ montant s'imputant sur le plafond global <sup>(2)</sup> )
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières avec suppression du DPS au profit de catégories de personnes <sup>(1)</sup>	14/02/2025	13/08/2026	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros (montant s'imputant sur le plafond global <sup>(2)</sup> )	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 30 000 euros (montant s'imputant sur le plafond global <sup>(2)</sup> )
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et des valeurs mobilières au profit des adhérents d'un PEE	14/02/2025	13/04/2027	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5 000 euros	-	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 5 000 euros
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou de certains mandataires sociaux	14/02/2025	13/04/2028	10% du capital social au jour de l'attribution	-	10% du capital social au jour de l'attribution
Autorisation en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux	09/02/2024	08/04/2027	1% du capital au jour de l'Assemblée Générale		1% du capital au jour de l'Assemblée Générale

(1) Délégation suspendue en période d'offre publique

(2) Limitation globale des plafonds des délégations en matière d'augmentation de capital avec suppression du DPS par offre au public, par placement privé et au profit de catégories de personnes fixé à 35 000 €